

# Le CHEMINOT de France



ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS

46<sup>e</sup> ANNÉE - NUMÉRO 544  
MENSUEL - 1<sup>er</sup> JUILLET 1964

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA CFTC

1500 délégués bâissent une grande centrale syndicale démocratique moderne



DANS  
CE  
NUMÉRO

- La C.F.T.C. ainsi que la C.G.T. et F.O. repoussent les propositions de la S.N.C.F. en ce qui concerne l'application de l'indice B
- L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS TECHNIQUES

page 3

page 9 et 10

PENDANT quatre jours la salle des fêtes d'Asnières-Moulineaux (Seine) a servi de cadre à l'effort de réflexion de mille cinq cents délégués venus de toutes les régions, mandatés par leur syndicat local, pour analyser en commun les trois rapports à l'ordre du jour du Congrès.

Plus de deux cents d'entre eux sont intervenus à la tribune. Tous ont discuté avec acharnement mais sans jamais oublier qu'ils étaient là pour faire avancer le syndicalisme. Pour donner à la C.F.T.C. davantage de force, de puissance, face à un pouvoir politique « tranquillisant » mais qui ne se fait pas faute de s'allier au patronat le plus réactionnaire pour maintenir les travailleurs dans des conditions de vie et de travail sans commune mesure avec le potentiel économique de la Nation.

Les résultats de l'action syndicale de ces derniers mois : augmentation de salaire, congés payés, régime de retraites complémentaires et d'assurance chômage, congés éducation, etc., ont été passés au crible.

Mais l'objectif de ces délégués était aussi de se tourner vers l'avenir en se prononçant sur deux rapports, l'un sur l'évolution de la C.F.T.C., l'autre sur l'organisation du Mouvement. Nous aurons l'occasion de revenir sur le premier dans les mois qui vont suivre puisque 75 % des voix se sont prononcées pour la construction d'une grande centrale libre et démocratique dont les bases et les principes seront posés lors d'un congrès extraordinaire fin 1964. C'est Gérard ESPERET qui présentait ce rapport dont nos camarades trouveront quelques éléments dans les pages centrales.

Pierre JEANNE abordait avec le second rapport les problèmes d'organisation et de financement du Mouvement : caisse de résistance, structure régionale et fédérale, démocratie dans le Mouvement avec perspective de lier l'efficacité à la solidarité et à la cohésion du Mouvement. Bien que le rapport n'ait pas été adopté dans sa forme primitive, les éléments essentiels seront mis en application à partir de 1964, certains d'ailleurs le sont déjà actuellement.

L'est bien ingrat de relater un congrès ; en fait, il se vit au rythme des hommes qui l'animent, de ces hommes qui font la C.F.T.C., de ces hommes si différents par leur tempérament, leur accent, leurs richesses, manifestant leur volonté inébranlable de faire respecter par tous, y compris le Pouvoir, leur liberté, leur indépendance, leurs droits essentiels. Des hommes libres et responsables, conscients pendant ces quatre jours, des valeurs fondamentales à défendre dans un monde en évolution, et des forces à mettre en mouvement pour que la classe ouvrière de ce pays poursuive sa libération.

Maurice DUBOIS.

## ASSURANCES

Nous invitons nos camarades à profiter des tarifs :  
1<sup>o</sup> Assurance Automobile, Scooter, Vélo-moteur  
2<sup>o</sup> Incendie  
3<sup>o</sup> Responsabilité civile  
4<sup>o</sup> Individuelle Accidents spécialement établis pour les syndiqués C.F.T.C.  
RENSEIGNEMENTS GRATUITS s'adresser à :  
**S O G E T E C O**  
9, rue Buffault, PARIS (9<sup>e</sup>)  
TRU. 50-20  
Assureur-Conseil de votre Fédération

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Pertinax  
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT  
Prix très modérés Ecrire

**HOTEL DU MUSEUM**  
9, rue Buffon - Gare Austerlitz  
LE FOYER DU CHEMINOT !

## LOURDES

ENTRE les sanctuaires de LOURDES et les sanctuaires de BETHARRAM VISITEZ les GROTTES de BETHARRAM

LOURDES Hôtel Pens N D de FOURVIÈRE, 17 rue P-de-Foucault (Prox de Ciné-Pax) Pens., 1/2 pens tout confort, cuisine soignée, prix modéré Tél. 9-03.

LOURDES Pension de Famille LLERINS 51, rue du Bourg - 10 m des Sanctuaires B table B accueil Px très réduit pr cheminot Garage gratuit

LOURDES Hôtel de Rome, Abodie et Domèc, prop. 53, rue de la Grotte Prix spéciaux cheminots

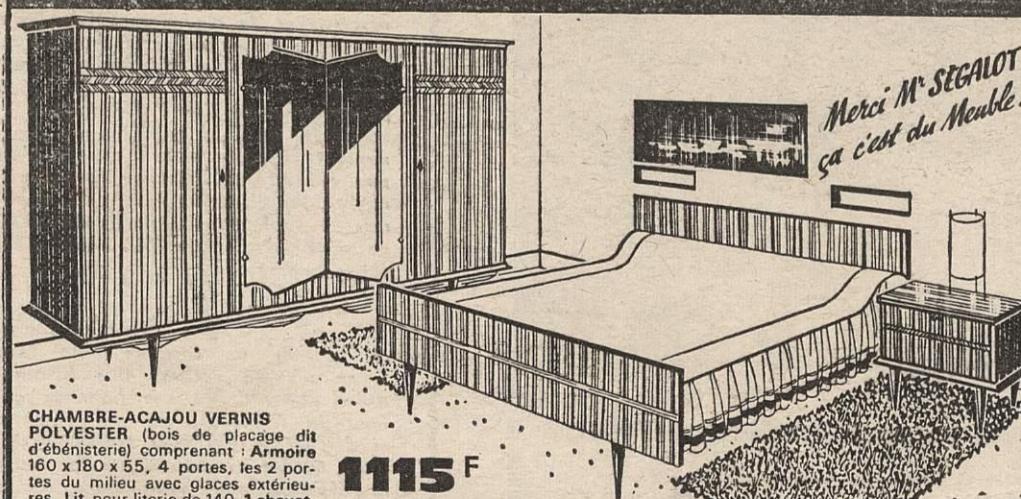
LOURDES Pension du Bourg, 49, rue du Bourg, cuis soignée, Prix spéciaux pr cheminots actifs et retraités

ST - PARDOUX - LA - CROISILLE (Corrèze) hôtel - BEAU SITE - Cad unique, F cuis Poche - Repas - Excursions assurées.

Maison de vins fins BEAUNE et BORDEAUX, réputation internationale comptant déjà retraités parmi ses collaborateurs, offre représentation pour plusieurs régions. crise M. René Albert BICHOT, BEAUNE (Côte-d'Or).

Une formule sociale extraordinaire chez M. Ségalot

**l'assurance crédit-maladie**



1115 F

# SÉGALOT

52 avenue du gal Leclerc - PARIS 14<sup>e</sup>  
métro : Mouton-Duvernet - Parking  
Ouvert tous les jours sauf dimanche

## NOTRE MAISON FAMILIALE

D IX-NEUF personnes sont venues profiter du calme de juin pour se reposer à Termes.

Dans l'ensemble le temps y a été assez clément et tous sont satisfaits de leur séjour.

Lorsque ce journal paraîtra, commencera la période de grande utilisation de notre M. F. V. car juillet et août sont au grand complet.

Il reste quelques chambres disponibles en septembre, et nous pensons que quelques familles pourraient venir à Saint-Denis, en octobre, profiter des splendeurs de l'automne en cette région.

D'autre part, un certain nombre de syndicats ou groupes de retraités ou actifs ont déjà répondu à notre appel pour le placement des timbres M. F. V. Nous demandons, une fois de plus, à TOUS nos syndicats et groupes de faire un effort pour aider la Maison Familiale des Cheminots.

Quelques camarades ont eu la gentillesse de nous faire parvenir des dons à l'occasion d'une promotion ou d'une gratification exceptionnelle. Nous les remercions bien vivement et rappelons que les sommes doivent être adressées à :

Association des Maisons Familiales de Vacances et de Repos des Cheminots de France,

26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)  
C. C. P. 11.622.73 - PARIS

PAS DE FETES SANS CHAMPAGNE  
Roland FLINIAUX  
A Y (Marne)  
Ristourne accordée aux Cheminots retraités et en activité

MALADES MENTAUX ET NERVEUX ressortiss. Cais. de Prév. S.N.C.F., serez soign. et héberg. sans rien avoir à payer, au Château du Tremblay, Pougues (Nièvre). La maison de santé située à la campagne, dans un grand parc, est conventionnée par la S.N.C.F.; vous y trouverez le calme et le grand air. Pour les admissions, téléphoner 68-21-24, à Pougues-les-Eaux (Nièvre)

Après 30 jours d'arrêt pour maladie ou accident, vos **paiements** sont définitivement **annulés** jusqu'à la fin de votre incapacité.

## AVANTAGES

- Livraison et installation gratuites dans toute la France.
- Reprise en compte de vos anciens meubles au plus haut cours.
- 18 mois de crédit sans formalité.

GRATUIT catalogue triple Edition en couleurs Réf. 129

# LES FEMMES ENTENDENT PARTICIPER A L'ACTION SYNDICALE

P RES de 30 % de femmes ont assisté au 32<sup>e</sup> Congrès Confédéral, au cours duquel le Secrétaire général E. DESCAMPS a, dans son rapport d'activité, estimé la présence féminine nécessaire à tous les échelons du mouvement.

Si un nombre croissant de femmes assume des responsabilités au niveau de la section syndicale, du syndicat, très peu accédent au niveau fédéral et de la Confédération.

De cette constatation que plusieurs interventions féminines confirmèrent, le Congrès eut conscience puisque, parmi les candidats soumis à l'élection directe du Congrès, deux femmes : Renée LAMBERT et Jeanne LAOT ont été élues au Conseil Confédéral, ce qui porte à trois le représentation féminine à ce niveau avec Simone TROISGROS qui siège également au Bureau Confédéral dans les fonctions de Secrétaire générale adjointe.

Le temps est révolu où une militante syndicale était considérée comme un phénomène, une sorte de « suffragette ». En 1963, les femmes représentent un tiers de la population active :

• Ce qui signifie aussi que si elles ont des droits à défendre, elles ne doivent pas en laisser le seul soin aux hommes;

• Ce qui signifie encore qu'elles ont des devoirs à remplir vis-à-vis de la grande société des travailleurs qu'est le syndicalisme aquel elles doivent donner leur adhésion;

• Ce qui signifie enfin qu'elles ont leur place dans les structures du mouvement syndical où elles peuvent apporter beaucoup compte tenu de leur personnalité.

En 1963, les femmes, si elles gardent en elles une part de rêverie bien naturelle, ont cependant les pieds par terre et entendent bâti la C. F. T. C. de demain en équipe avec les hommes, car elles connaissent comme eux les réalités de la vie.

Paulette DELACOUR

## Les Ets SÉGALOT MEUBLES

52, Avenue du Général-Leclerc — PARIS (14<sup>e</sup>)  
(Métro Mouton-Duvernet)

informent leur aimable clientèle que les magasins RESTENT OUVERTS PENDANT TOUTE LA DUREE DES VACANCES

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

COUCOU CHANTANT  
A lire publicitaire  
COUCOU chantant tous les 1/4 d'heure  
2900 Frs  
T 8 SERVICE  
S.H.D. 106 r. La Fayette 29 NE  
PARIS X Métro Poissonnière Gare du Nord

VINS EN FUTS DIRECTEMENT PROPRIÉTÉ  
PULTZ Louis ret SNCF. Aubois (Gard)

PRÊTS IMMEDIATS SUR L'HONNEUR OFFICE FONCIER  
8. bd des Moulins MONTE - CARLO

Cette étonnante montre calendrier donne l'heure, la date, le jour !  
Fabriquée dans les usines parmi les mieux équipées de Besançon, cette montre calendrier donne automatiquement l'heure, la date, le jour grâce à un système breveté unique au monde. Boîtier Plaqué OR. Mouvement de précision à Ancres 17 rubis. Antimagnétique, Antichocs. Ressort incassable. Etanche. Bracelet cuir 1<sup>er</sup> choix. Elle a été éprouvée par les Services Officiels du CETEHOR (Centre Technique de l'Industrie Horlogère de BESANCON) et bénéficie du certificat de qualité 2 ETOILES délivré par cet organisme et d'une GARANTIE de 5 ANS !

pour 10 Fr à votre poignet

Grâce aux méthodes modernes de vente par correspondance, vous pouvez la recevoir contre 10 Fr seulement et vous paierez le solde en 9 mensualités de 14 Fr. Prix au comptant: 122 Fr.

BON POUR UN ESSAI GRATUIT!

Sans engagement de ma part, envoyez moi à l'essai pour 1 mois votre montre calendrier 2 ETOILES, boîtier Plaqué OR. À crédit : je verserai 10 Fr. à sa réception et le solde en 9 mensualités de 14 Fr. Au comptant : je verserai 122 Fr. à sa réception. Si la montre ne me convient pas, je vous la renvoie et je serai intégralement remboursé.

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_

Pour bénéficier de cette offre spéciale, découpez et envoyez ce bon aujourd'hui même à la SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE PRÉCISION LEBEM Serv. n° 793 - 6, r. de Bretagne, Paris-8<sup>e</sup>

# INDICE B : La C.F.T.C. dit "NON" aux dernières propositions de la S.N.C.F.

## La C.F.T.C. veut l'indice B automatiquement après 5 ans dans le grade

**L**A position de la C.F.T.C. a été clairement définie à la Commission Mixte du Statut (21<sup>e</sup> séance : 2 mai 1963) :

M. NICOLAS rappelle que si son organisation a donné son accord au principe de la réforme de la rémunération, intervenue en mai 1960, c'est parce qu'elle considérait alors qu'il s'agissait du seul moyen valable pour en terminer avec un système qui n'était plus adapté à la rémunération des cheminots. Mais, dit-il, elle a toujours pensé que des améliorations demeuraient possibles et s'il peut estimer qu'une première étape est intervenue du fait de la modification du coefficient des échelles du personnel d'exécution, une 2<sup>e</sup> étape pourrait faire l'objet d'un aménagement des conditions d'application de cet indice B, tel qu'il est défini par la décision ministérielle du 24 mai 1960.

Ainsi qu'il l'a déjà dit lors de la réunion précédente, l'indice « B » doit permettre d'apporter certains correctifs à la rémunération des cheminots, d'autant plus que celle-ci ne peut être augmentée par un avancement en grade normal. En effet, un recrutement difficile et variable, quant à son importance, a pour conséquence une lenteur dans les avancements.

Le livre blanc sur les discussions de salaires et retraites des cheminots, de mars-avril 1963, est à l'imprimerie.

Il va sortir dans les premiers jours de juillet.

Vous y trouverez :

— le rapport Massé ;  
— Tous les procès-verbaux de la commission du statut de mars-avril 1963.

Prix de vente : 1 F. Tirage limité.

Il estime que la mise en indice « B » devrait intervenir après que les agents eurent acquis, une certaine ancienneté dans le grade, ancienneté qu'il chiffre à cinq ans.

Quant aux retraités, ils devraient, à son sens, lorsque leur ancienneté dans leur dernier grade était supérieure à cinq ans, bénéficier d'une pension calculée sur l'indice « B » de ce grade.

Ainsi, les choses sont nettes : la C.F.T.C. veut l'indice B et elle le veut automatiquement après une ancienneté de cinq ans dans le grade.

Si le 13 juin (dernière séance de la Commission Mixte consacrée à cette affaire) la C.F.T.C. a dit NON aux dernières propositions de la S.N.C.F., c'est parce qu'elle trouve celles-ci trop éloignées de ses propres propositions.

**Q**UEIL qu'il en soit, la décision appartient maintenant au Ministre. C'est lui qui déclera si oui ou non, on passe à l'application des dispositions prévues par la S.N.C.F. et refusées comme insuffisantes par la plupart des organisations syndicales.

Le Ministre ne prendra sa décision qu'après la réunion de la Commission nationale de Conciliation qui a été réclamée par la C.G.T.

### DISPOSITIONS PRÉVUES

Les dispositions actuellement fixées sont les suivantes :

#### Personnel en activité :

- Première attribution : 1<sup>er</sup> juillet 1963.
- Dans chaque grade et dans chaque circonscription de notation (arrondissement ou service), chaque année :

a) 10 % au choix, sous réserve d'avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le grade ;

b) Passage automatique des agents d'exécution ayant plus de dix ans d'ancienneté dans le grade (sept ans pour les cadres).

■ Les délégués seront associés aux opérations de classement.

■ Pendant la période transitoire (jusqu'en 1965), les promotions l'indice B se feront le 1<sup>er</sup> juillet 1963, le 1<sup>er</sup> avril 1964 et, à partir de 1965, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

■ Le nombre de promotions à l'ancienneté ne pourra pas dépasser le nombre de promotions au choix (pour les années 1963, 1964 et 1965 seulement).

Personnel en retraite : Tous ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté (dix ans ou sept ans) auront leur pension calculée sur l'indice B. Ceux qui partent en retraite six mois après leur promotion à l'indice B auront leur pension calculée sur cet indice. Pour 1963, ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté pour avoir l'indice B, mais qui ne l'auront pas eu avant leur départ, auront eux aussi leur pension calculée sur cet indice.

Ci-après, vous trouverez quelques chiffres de la valeur de l'indice B. Ces chiffres ont été calculés pour Paris :

Echelle 3 - 9 <sup>e</sup> échelon : 11,82
Echelle 4 - 9 <sup>e</sup> échelon : 19,71
Echelle 6 - 9 <sup>e</sup> échelon : 27,59
Echelle 8 - 9 <sup>e</sup> échelon : 31,52
Echelle 9 - 9 <sup>e</sup> échelon : 39,40
Echelle T4 - 7 <sup>e</sup> échelon : 43,34

A. NICOLAS.

## LE TEMPS DES CERISES...

**V**OICI revenu le temps des cerises. Pour le Gouvernement et son super-champion, le Ministre des Transports, c'est la pause ; ils cherchent leur deuxième souffle en vue de la saison d'automne. Mais pour les Cheminots ce n'est pas la paix sociale ; les cerises ne sont pas pour eux. Alors qu'ils voient leurs camarades des autres secteurs partir



pour trois ou quatre semaines de congé, ils doivent rester là pour assurer un service toujours plus difficile ; les plus heureux prennent douze jours entre juin et septembre, si le service le permet. Ces parasites que l'on présente comme les responsables de la hausse des tarifs ne sont donc même pas considérés, par les Pouvoirs Publics, comme des pères de famille à part entière. Il faut que l'on sache bien que les Cheminots ne sont pas ésofflés, et ce n'est pas les sanctions ou les décisions unilatérales qui changeront quelque chose à leur VOLONTE DE LUTTE pour obtenir l'ouverture de véritables discussions paritaires sur l'ensemble de leurs revendications.

Le Gouvernement, qui donne satisfaction aux néo-capitalistes et qui rogne les budgets civils de la nation pour que le Dieu solitaire de l'Elysée puisse faire jeter quelques bombettes de 14 juillet, doit SAVOIR que tous les Cheminots à l'appel des Organisations syndicales sauront, le moment venu, secouer le cerisier, car les fruits doivent se manger mûrs... et voici le temps des cerises !...

P. POUJOLY.

## L'ACTION DES AGENTS DE CONDUITE SUR LA V.A.



LES ROULANTS DISCUTENT DANS LES DÉPOTS

### AUX AGENTS DE CONDUITE

Réunies le 11 juin, les sections techniques nationales C.G.T., C.F.T.C., et la F.G.A.A.C. ont examiné la situation suite à la journée du 7 juin.

Elles félicitent les agents de conduite qui ont répondu massivement à l'appel d'arrêt de travail de 2 heures. Par leur participation, ils ont démontré leur volonté de voir aborder, dans un bref délai, la discussion sur leurs revendications.

Les organisations syndicales dénoncent toutes les manœuvres de propagande gouvernementale et de la S.N.C.F. qui avaient pour but de masquer les véritables objectifs de cette journée et de créer la confusion.

Les organisations rappellent que l'action était dirigée contre les répercussions de la politique de modernisation menée par le Gouvernement et la S.N.C.F. qui tentent à travers l'application de la V.A. de créer des conditions de travail plus inhumaines aux agents de conduite.

Ce sont ces mêmes dirigeants qui refusent également d'aborder les autres revendications qui se trouvent à la base du réel mécontentement existant actuellement dans nos catégories.

### RÉSOLUTION DU BUREAU NATIONAL

A propos de la grève des agents de conduite de ce jour, La Fédération C.F.T.C. des Cheminots tient à préciser :

1<sup>o</sup> Quelle n'est absolument pas opposée à la modernisation du réseau ferré et que ses militants ne sont pas assez stupides pour résister au progrès technique en matière de sécurité.

2<sup>o</sup> Qu'elle n'est pas convaincue que dans son application actuelle, la « veille automatique » apporte une sécurité supplémentaire, ni qu'une mécanique même très perfectionnée puisse remplacer un homme techniquement compétent.

3<sup>o</sup> Que les raisons qui amènent la S.N.C.F. à généraliser la veille automatique à bord des locomotives ont pour base essentielle le surcroît de fatigue imposé aux conducteurs par la longueur des parcours, l'exagération dans le travail de nuit, le mauvais conditionnement des cabines de conduite, etc. (certaines machines sortant actuellement des usines sont très anormalement bruyantes et l'on n'arrête pas la fabrication).

Depuis deux ans, la C.F.T.C. a fait une étude sur les conditions de travail des agents de conduite de la S.N.C.F. avec le Bureau de Recherches et d'Action Economique (B.R.A.E.C.) en collaboration avec le laboratoire de physiologie du travail de l'Institut National de Sécurité. Elle a demandé à utiliser les cabinets médicaux de la S.N.C.F. pour faire examiner des conducteurs au départ et à la descente de machine.

Elle s'est heurtée à un refus pur et simple de la direction de la S.N.C.F.

LA DISCUSSION AU FOND DE L'AGGRAVATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS N'A JAMAIS PU AVOIR LIEU.

Cette absence de possibilités de dialogue avec la direction est l'une des raisons de l'action des agents de conduite qui ont ainsi, voulu attirer l'attention de l'opinion publique sur leurs conditions de travail et les problèmes de sécurité.

Paris, le 7 juin 1963.

Les agents de conduite ne sont pas contre le progrès, mais ils entendent en premier lieu, en bénéficier et cela par :

- de meilleures conditions de travail,
- une amélioration du règlement P.4,
- une amélioration des congés,
- l'octroi des 5 années de bonification, etc.

Dans ces conditions, les organisations syndicales adressent une nouvelle lettre, ci-jointe, au ministre des Transports rappelant ces importantes revendications en lui signalant la volonté des agents de conduite de voir portées le plus rapidement ces questions à l'ordre du jour de la Commission du Statut.

Camarades agents de conduite ! Le 7 juin a été une grande journée d'union et d'action.

- Par une pression continue,
- par le renforcement de l'union sur la base de chaque dépôt, nous obligerons les Pouvoirs Publics à discuter de nos revendications.

C.G.T.  
PETREMONT

C.F.T.C.  
COUSIN

F.G.A.A.C.  
BOIRON

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL



### Eugène DESCAMPS présentant LE RAPPORT D'ACTIVITÉ :

# "Nous sommes responsables du syndicalisme moderne dont le pays a besoin"

**D**E la guerre algérienne à la grève des mineurs de mars 1963, les événements ont été nombreux depuis 1961 et le secrétaire général a tenu à le rappeler. Problème de la paix en Algérie et des institutions, rapatriés, pratique rigoureuse de l'indépendance syndicale : les lignes d'action de la C.F.T.C. ont été suivies telles qu'elles avaient été définies au congrès de 1961, et la C.F.T.C. a été présente aux grands événements qui ont secoué le pays en décembre 1961, en février 1962, contre l'O.A.S., contre les plastiques dont, entre autres, certains militants C.F.T.C. ont été victimes.

#### LE POUVOIR SOUHAITE LE CONFORMISME ET LA PASSIVITÉ

Les partis politiques multiplient leurs efforts, de façon dispersée, tandis que, par la faute du régime « le pays, tout doucement, s'habitue au conformisme et à la passivité qui est souhaitée par le pouvoir, risquant peu à peu de perdre ses réactions démocratiques (...). Le principal reproche que l'on peut faire au style du régime actuel est d'accentuer la pente générale de la société moderne qui, par elle-même, en allant vers une civilisation du confort, secrète un besoin de tranquillité, de stabilité, de conformisme, et fait, des hommes, des objets et non des sujets, ce qui est tout le contraire de la démocratie.

« Et pendant tout ce temps, le problème essentiel n'est pas résolu, celui de l'invention d'un nouveau style de démocratie politique, par les institutions, les forces politiques, les systèmes de représentation et d'association des citoyens dans la gestion de la nation. »

Voilà la C.F.T.C. placée face à ses responsabilités : il ne peut être question de cautionner un régime dont le comportement nous heurte, ou de s'engager avec des regroupements politiques probablement voués à l'échec, la C.F.T.C. et ses militants doivent apporter leurs idées, travailler à long terme en reconstituant lentement un tissu démocratique. Cet objectif explique les relations qu'entretient la C.F.T.C. avec les autres organisations syndicales libres, le travail commun que poursuivent des équipes de militants C.F.T.C.-C.N.J.A.

#### LA LUTTE SYNDICALE DE LA C.F.T.C. AU COURS DE CES DEUX ANNÉES

Durant trois heures et demie, Eugène Descamps a parlé devant 1.500 délégués attentifs. Il a rappelé comment l'action confédérale s'est poursuivie sans relâche dans le domaine des conventions collectives ; il a rappelé comment la C.F.T.C. a pris des positions en flèche au cours des grandes luttes de mars 1963, comment des objectifs prioritaires ont été fixés avec les grandes revendications interprofessionnelles : pouvoir d'achat, problème des prix, problème de l'emploi, durée du travail, U.N.E.D.I.C., formation professionnelle, comités d'entreprise, Sécurité sociale et Allocations familiales... Traçant le tableau de la situation économique des salariés, la C.F.T.C. demande, par la voix de son secrétaire général, que le S.M.I.G. soit fixé à 2,58 F et se félicite que les organisations syndicales aient recueilli 80 % des voix lors des élections du 13 décembre à la Sécurité sociale.

Mais l'action de la C.F.T.C., pendant ces deux années, a également porté sur le plan international (et les pays en voie de développement), sur la démocratisation de l'enseignement, sur l'habitat, sur le plan juridique. Dans toute la France, la C.F.T.C. a engagé des procès « pour obtenir un droit syndical plus effectif ou un fonctionnement plus normal des institutions de délégués du personnel ou des comités d'entreprise ».

« Nos caisses de grève fédérales ont été particulièrement bienvenues ces mois derniers, surtout pendant le conflit des mineurs. Nous avons ainsi mis en pièces les thèses de la C.G.T., qui estiment les caisses de grève inutiles, compte tenu des nouveaux modes de lutte syndicale ». Et il est nécessaire de

trouver et de mettre au point des moyens permettant d'associer l'opinion publique aux luttes revendicatives.

#### NOTRE MISE EN CAUSE DE LA CONCEPTION DU BUDGET DE LA NATION

L'action syndicale ne doit pas avoir pour seul objectif la satisfaction des revendications au niveau de l'entreprise

« Nous devons replacer nos actions partielles dans des perspectives d'ensemble, tendant vers la transformation de la société. Par exemple, mettre en cause une certaine conception de la répartition des charges dans le budget de l'Etat. En montrant que la conjoncture sociale, économique, pose des problèmes de structures, de répartition des revenus, de partage des pouvoirs, entre différents groupes sociaux, nous donnerons à nos militants la conscience exacte de nos exigences. Cela est d'autant plus nécessaire que l'Etat utilise tous les moyens pour contrebalancer notre action et nos conquêtes. »

#### LE DEVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE DES MILITANTS ET LA DEMULTIPLICATION DES RESPONSABILITÉS

La formation soulève des questions importantes, et Eugène Descamps s'y est largement arrêté, dégagéant un certain nombre de conclusions : poursuivre la formation syndicale de cadres de syndicats à tous les niveaux, intensifier la formation pédagogique des animateurs et des équipes d'enseignement, accentuer encore la politique de décentralisation et adopter des structures éducatives, réviser constamment les programmes, développer notre coopération avec l'Université, mener l'action pour le congé-éducation, envisager toutes les dispositions à prendre pour permettre la formation supérieure de longue durée.

Création de centres de recherches et d'études, actions pour les jeunes, pour les travailleuses, pour les vieux travailleurs ; politique C.F.T.C. dans le domaine de la presse confédérale et de sa diffusion ; dans le domaine du tourisme social ; administration, finances et organisation du mouvement : tels ont été aussi les chapitres marquants du rapport présenté par Eugène Descamps.

#### NOUS SOMMES POUR L'UNITÉ OUVRIERE MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX

Après avoir évoqué rapidement l'évolution du mouvement (puisque Gérard Espéret, vice-président, devait par la suite présenter le rapport sur la C.F.T.C. face aux responsabilités de demain) le secrétaire général a parlé de l'unité avec les autres organisations, des rapports entre le parti communiste et la C.G.T.

Le reproche que nous faisons justement à la C.G.T. — a-t-il dit — c'est qu'elle soit un instrument entre les mains d'hommes ayant la conception communiste des rapports du syndicat et du parti (...). Il ne peut y avoir de véritable unité ouvrière que dans le respect des engagements, celui des personnes et de la vérité. C'est le comportement à tous les étages de la C.G.T. qui permettra d'apprécier si ce qui a été dit à la tribune du congrès est l'expression d'une volonté consciente de travailler à l'union profonde des travailleurs, en vue de leurs intérêts. »

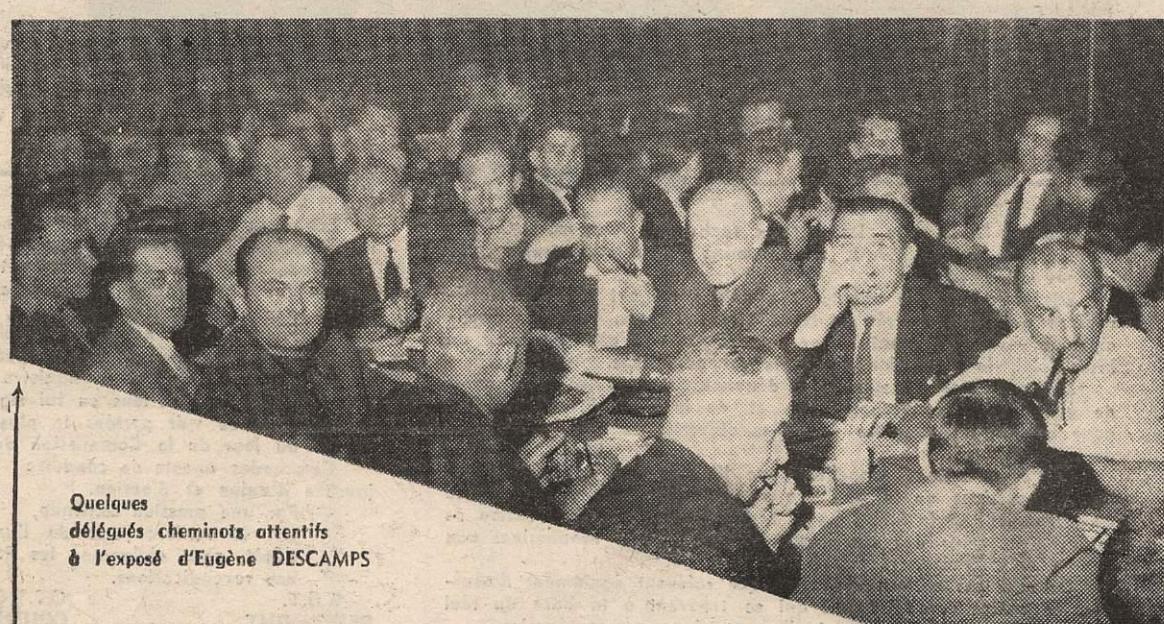
« Nous ne sommes pas les missionnaires d'un ordre social chrétien français et européen. Nous sommes du vingtième siècle et non du Moyen Age... Notre engagement syndical est motivé par notre appartenance à la classe ouvrière. C'est parce que l'injustice a broyé nos pères et nos camarades que nous sommes entrés dans le combat pour la justice et la dignité humaine. »

#### LE POUVOIR ET LE PATRONAT NOUS TROUVERONT TOUJOURS SUR LEUR CHEMIN

Pour terminer, le secrétaire général devait reprendre la conclusion du rapport d'activité : « Notre pays a besoin d'un puissant mouvement syndical démocratique. Le pouvoir politique, le patronat, doivent savoir que sur tous les terrains où il y a à dire et à faire pour les travailleurs, ils nous rencontreront fermes et lucides (...). Vivant dans un monde en recherche où l'on aspire à la Paix, à la Justice, à la Sécurité, nous refuserons l'égoïsme catégoriel, professionnel ou national des bien-lots, sourds et aveugles, aux difficultés des plus faibles (...).

1963, ce fut la grève des mineurs, ce fut la quatrième semaine de congés payés pour des milliers de travailleurs. Nous sommes collectivement responsables de l'avancée de notre centrale, du devenir et de la réussite de celle-ci, pour le présent et pour l'avenir. Nous sommes responsables du syndicalisme moderne dont le pays a besoin. »

Près de 120 délégués sont intervenus sur le rapport d'activité qui a été adopté par 23.616 mandats (85 %) contre 4.345.



Quelques délégués cheminots attentifs à l'exposé d'Eugène DESCAMPS

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

# L'ORGANISATION POUR L'EFFICACITÉ SYNDICALE

### LA SITUATION

« Décrire la situation des organisations est une tâche délicate. D'une part, il serait nécessaire de publier un certain nombre de chiffres — sans être certain de ne pas oublier ou de ne pas négliger des aspects importants — encore pourrait-il y avoir des divergences dans ce qui peut apparaître plus ou moins important.

D'autre part, il est difficile de faire une analyse de la situation de nos organisations, sans tenir compte des situations économiques, de branches, ou départementale de la main-d'œuvre, de la répartition de la qualification de celle-ci. Il faudrait également tenir compte de la situation politique passée ou récente, de l'implantation des autres organisations syndicales.

Enfin, il serait nécessaire d'étudier le nombre de militants, de responsables, le fonctionnement et les méthodes de travail de chaque organisation. Ce travail d'analyse, réalisé de façon permanente par la Commission d'organisation, pourrait faire l'objet d'un seul rapport ».

Si la progression constante de la C.F.T.C. est soulignée, il est certain que de nombreux départements et syndicats souffrent d'un sous-équipement technique qui freine cette progression.

Après avoir rappelé les décisions antérieures prises en matière d'organisation depuis 1945, l'équipe qui a préparé le rapport passe à l'exposé des motifs.

### Fédéralisme et bureaucratisation

« Les principes de base de notre organisation peuvent se résumer dans un mot : LE FEDERALISME.

Aujourd'hui comme hier, la C.F.T.C. est un groupement d'organisations disposant d'une large autonomie et ayant son champ d'action dans le cadre des statuts qui lui sont propres et dans le respect des statuts et des décisions des congrès des organismes auxquels elles sont adhérentes.

Cela représente une richesse, une sécurité en face d'événements graves, une prise de conscience des responsabilités des militants, une promotion des hommes, un effort constant de recherches dans le domaine des idées.

Mais il ne faut pas se cacher les faiblesses dues aux pertes d'énergie, une mauvaise utilisation des moyens financiers et dans certains domaines un état quasi-anarchique.

La photographie de l'organisation montre ces faiblesses.

Il faut donc à la fois sauvegarder le fédéralisme pour ne pas faire de la C.F.T.C. un mouvement monolithique, mais il faut également réduire au minimum les faiblesses.

Tel est le but des propositions de réformes présentées par le Conseil confédéral ».

« Un effort de démocratie nous paraît indispensable pour combattre le péril qui « menace aujourd'hui en tout pays, tout mouvement syndical : la bureaucratisation effective de l'organisation par un nombre limité de personnalités tendant à constituer un cercle fermé. Fermé notamment aux courants qui émeulent l'opinion et remuent la base même du mouvement ».

« Réaliser plus de démocratie, c'est élargir les possibilités d'expression des éléments nouveaux, des éléments de renouvellement, c'est permettre un mouvement constant de bas en haut ».

« Ce qui est aujourd'hui présenté, va nuilement à l'encontre de ce que déclaraient au Congrès de 1947, un certain nombre de responsables d'U.D. ou de Fédérations. »

### RAPPORT SUR L'ORGANISATION présenté par Pierre JEANNE

membre du Conseil Confédéral de la C.F.T.C.

#### Les réformes proposées

Au plan fédéral, une « première et importante étape a été franchie avec les Fédérations d'industrie, la deuxième étape qui est proposée doit aboutir au regroupement d'un certain nombre de Fédérations.

Il ne faut certes pas se cacher des difficultés qui proviennent des problèmes différents, d'un développement inégal, parfois aussi des hommes.

L'intérêt de l'organisation exige de véritables fédérations équipées, efficaces et dynamiques, capables de répondre aux besoins des militants et des adhérents des entreprises, bureaux ou services ».

Au plan interprofessionnel, les comités régionaux sont imposés par la nécessité pour notre mouvement « d'avoir

une politique régionale commune qu'il s'agisse d'expansion économique, d'emploi, de Sécurité sociale, de formation ».

Doit être revu également le rôle des permanents, tant régionaux que locaux. Des regroupements d'U.D. sont à prévoir.

« Les permanents sont sous la responsabilité des organisations et cela doit être autre chose qu'une clause de style : cela signifie notamment que ce sont les organisations qui choisissent le permanent, lui précisent son travail, lui donnent les moyens matériels nécessaires.

La solidarité exige aussi que les permanents ne soient pas des isolés et qu'ils travaillent en liaison avec les



Comités régionaux, quel que soit, en effet, le secteur d'activité, il y a une responsabilité collective dans l'implantation de la C.F.T.C. »

#### Les réformes générales

De nombreuses réformes générales apparaissent également nécessaires.

« Le rapport de 1957 soulignait que plus de 50 % des effectifs de la C.F.T.C. étaient couverts par une caisse de grève ainsi que l'intérêt que présentait le fonds de solidarité pour un bon nombre d'adhérents ayant recours à la grève.

Le rapport conclut que :



Les cheminots ont suivi également avec le sourire les débats avec leurs camarades des services centraux.

#### Déclaration de Pierre JEANNE au nom du Conseil confédéral

##### REFORMES GENERALES

Développement de la solidarité confédérale à l'égard des grévistes,

Par l'augmentation, dès 1965, de la part « Fonds de solidarité »,

Par la création et par l'extension des Caisses de résistance et par l'étude des modalités pratiques en vue de la liaison et de la coordination par la création d'un organisme national d'assurance ou de réassurance.

Afin de préparer tous les adhérents à la généralisation de la Caisse de réassurance,

Le Conseil confédéral a adopté en totalité les pages 34 et 35 du rapport sur les problèmes des Fédérations. Les propositions financières se présenteraient maintenant de la manière suivante, avec toutefois une remarque : c'est le Comité National qui est le dernier juge en cette matière.

	C.F.T.C.			Développ.			
	Timbre	Carte	U.D.	Fédé	équip.	Solidarité	TOTAL
1964	0,37	0,60	0,52	0,52	0,14	0,05	1,60
1965	0,48	0,00	0,58	0,58	0,20	0,11	1,95

Le congrès de 1965 se prononcera pour la suite des opérations.

Devant une telle situation qui montre qu'en quelques années, plus de 50 % de l'organisation a accepté de faire un effort véritable pour constituer des caisses de grève, le moment est peut-être venu de préparer la constitution d'une caisse confédérale de défense professionnelle ».

Le remplacement de la carte confédérale par un carnet, valable pour plusieurs années, ainsi que l'organisation locale, l'affiliation des syndicats et le taux des cotisations furent étudiés.

Et en conclusion, sous le titre « Une décision mûrement réfléchie », le secteur organisation écrivait :

Nous sommes condamnés à être efficaces et les démocrates que nous sommes et voulons être plus encore que les autres, puisque nous refusons les appareils centralisateurs et bureaucratiques et qu'il est plus difficile de faire appel à la responsabilité que d'« encadrer ».

Un certain nombre d'organisations — Fédérations et U.D. — ont prouvé qu'une meilleure structuration, basée sur des cotisations fortes permettait la mise en place d'un syndicalisme plus fort, plus dynamique, plus efficace. C'est à un même effort d'ensemble que sont conviés tous les syndicats de la C.F.T.C.

Nous avons confiance que la décision qui sortira de ce congrès sera mûrement réfléchie et permettra à la C.F.T.C. d'être la grande centrale syndicale démocratique que nous souhaitons tous.

Nous pourrons aussi réaliser un syndicalisme de masse pour l'amélioration du bien-être, mais aussi et surtout pour la promotion collective et individuelle des travailleurs ».

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

# LES RESPONSABILITÉS DE LA C.F.T.C. DE DEMAIN



## LE RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA C.F.T.C.

Présenté par Gérard ESPERET

**L**e rapport sur l'évolution de la C.F.T.C., qui a été attendu avec tant d'intérêt à l'intérieur comme à l'extérieur de notre organisation, est, en fait, le fruit d'un premier travail des syndicats

En deux mots, rappelons que, dans une première étape, quarante militants de toutes tendances, de toutes professions ont exprimé leurs façons de voir sur l'évolution des hommes, des techniques et du monde. Ils ont dit comment ils voyaient la construction de leur mouvement syndical face à cette évolution.

Ces « éléments de réflexions » ont

été envoyés à tous les syndicats adhérents à la C.F.T.C. sous forme d'un rapport, révisé par le Bureau confédéral et le Conseil confédéral et dont les conclusions étaient accompagnées d'un questionnaire.

Dans une seconde étape, tous les syndicats C.F.T.C. avaient donc la possibilité de réfléchir sur les problèmes posés, d'en discuter largement et, ensuite, en faire connaître leurs opinions sur les grands problèmes posés.

C'est cette moisson d'idées de réactions, de suggestions que Gérard ESPERET a donc présentée, avec son dynamisme habituel, au 32<sup>e</sup> Congrès confédéral.

## Penser les problèmes de 1963... avec une perspective 1975 !

C'est la première grande leçon de ce rapport : toutes nos recherches se situent dans un monde en pleine évolution. Il faut à la fois voir les grands problèmes du monde d'aujourd'hui... avec une perspective de 1975.

Quels sont les faits, les conditions de vie en face desquels les responsables de la C.F.T.C. se trouveront demain et auxquels ils doivent faire face dès maintenant ?

Le point de départ, c'est la progression démographique et ses conséquences, la montée vertigineuse des jeunes. Ce problème se présente certes sous l'angle de l'entrée des jeunes au travail, de la nécessité de leur fournir du travail. Mais il se présente également sous l'aspect de la mentalité des jeunes. Quelle est leur attitude devant le Syndicalisme et devant les grands problèmes de la vie ?

Vient ensuite le problème de la vie sociale. Il faut établir que la science humaine réussit à prolonger la durée de la vie, il faut trouver un règlement au problème posé par les vieux dont les capacités d'activité sont encore grandes. Si le nombre des jeunes augmente, il faut avancer l'âge de la retraite et prolonger la scolarité.

Mais l'attribution d'une retraite suffisante n'aura pas pour autant réglé le problème des vieux capables de continuer une activité. Ils risquent de mourir de ne plus avoir rien à faire.

Si les jeunes constituent le problème majeur de notre époque, il faut obligatoirement regarder où en est LA FAMILLE ET L'EDUCATION DONNÉE PAR ELLE OU EN SON NOM.

Plusieurs organisations ont tenté de poser le problème de la famille de la manière de famille de l'orientation et de la formation des jeunes filles, du travail de la femme et de ses conséquences, de l'évolution féminine. Elles demandent que soit fixé le statut de la mère de famille. Elles soulignent que le capitalisme encourage le travail de la femme pour permettre l'absorption de la production.

La plupart des organisations se plaignent des déficiences de l'enseignement. Elles demandent une réforme de l'enseignement, des programmes, la révision de la notion de laïcité, la nécessité de fournir des lois et des moyens d'organiser l'enseignement pour mieux augmenter les bourses, créer des facultés universitaires permettant les rattrapages, créer des Universités libres.

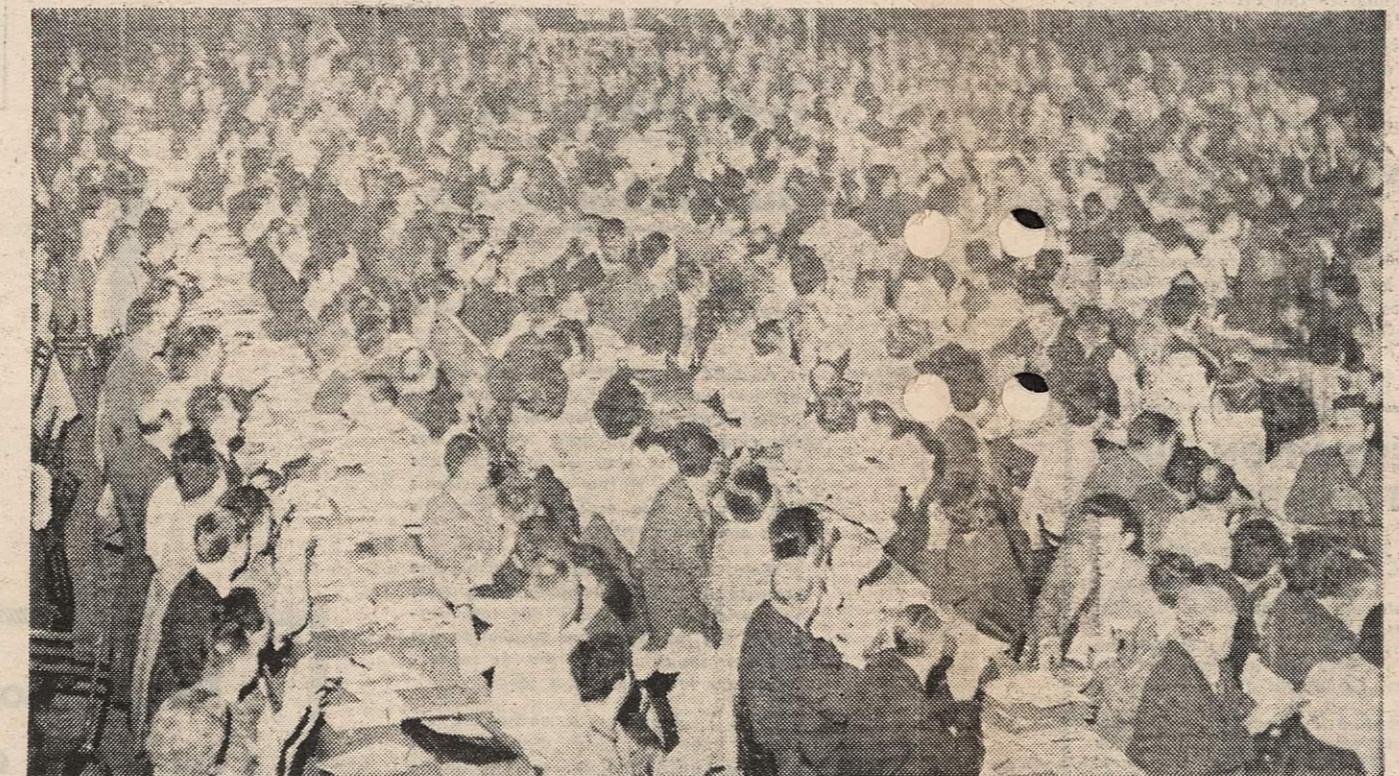
Sur le plan pédagogique, il est nécessaire de revoir l'attitude autoritaire de beaucoup trop d'enseignants. L'application de certaines consignes de discipline stricte révèle l'élève. Les enseignants ne doivent pas être des pontifes.

La scolarité doit être obligatoire jusqu'à seize ans.

La nécessité de favoriser, par tous moyens la culture.

Les jugements sur l'enseignement

La salle du Congrès vue depuis la tribune et accueillant une personnalité



## LA POUSSÉE DES JEUNES !



### POUR L'ANNÉE 1961 ON A ENREGISTRÉ UN EXCÉDENT DE NAISSANCES SUR LES DÉCÉS DE 338.000 PERSONNES EN FRANCE.

- Entre 1936 et 1961, il y a trois fois moins de décès d'enfants d'un an pour 1.000 enfants vivants : 1936, 66 décès - 1961, 22 décès.
- Sur une population totale de 45.355.000 habitants, les jeunes de 0 à 19 ans font à eux seuls 14.588.000, soit 31,1 %.
- Rentrée scolaire 1961-1962 : 9.995.000 contre 9.575.000 en 1960. En 1970, en France, il y aura deux fois plus d'écoliers qu'en 1880. François sur 4 va à l'école.
- En 1963, 510.000 jeunes entrent dans la vie professionnelle contre 474.000 en 1962.

## Contre les aspects séduisants du néo-capitalisme

Le néo-capitalisme se distingue par la volonté d'une production de masse opposée à la production malthusienne du capitalisme libéral.

La production de masse entraîne une organisation technique et de gros investissements.

L'investissement n'est plus demandé aux actionnaires ou aux banques. Il est pris sur les résultats du travail et décidé par les techniciens, faisant ensuite ratifier leurs choix par l'Assemblée générale. Les entreprises ont tendance à créer leurs banques, au lieu de dépendre d'elles, comme par le passé.

La production de masse demande une consommation importante. La consommation sera orientée dans le sens des objets produits et servira au maximum de la publicité pour les faire vendre, même si les frais de publicité deviennent aberrants, et même si le produit vendu est inutile, et peut-être nuisible.

Sur le plan de l'entreprise, les méthodes de commandement ont évolué. Les cadres apprennent la manière de convaincre les travailleurs, la manière de bien mener une conversation et de désamorcer les colères.

Des professeurs en psychologie sont mis au service des entreprises pour

dier les hommes, examiner les moyens à employer pour entraîner l'adhésion de ceux qui ne sont pas rébarbatifs, ou mettre en contradiction avec eux-mêmes ceux qui sont rebelle au conditionnement.

Cette première partie du rapport d'Esperet commence avec des citations importantes. Tous d'abord la constatation que la technique, la production de masse, le néo-capitalisme, l'action des travailleurs etc., conduisent à un certain confort.

En face de ce problème qui se pose ou se posera, quelles sont les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour permettre aux travailleurs de le dominer ?

Comment faire « de la masse un petit et juste visage pour maintenir non seulement le niveau technique, mais également le niveau culturel, pour donner une personnalité capable de dépasser la pure technique ?

Ensuite les problèmes politiques ont posés.

Unanimité est faite sur la nécessité de ne pas s'accrocher, de ne pas être à la remorque des partis. De même, en ce qui concerne le danger du noyautage du syndicalisme par les partis.

Quels sont les jugements apportés par nos organisations en face de l'évolution galopante de la technique : perte de l'esprit communautaire, repli sur soi, risque d'aliénation, la technique « casse » ou « coupe » les hommes, naissance d'une nouvelle classe. Comment atténuer les méfaits de la technique et en augmenter les bénéfices ?

Voilà quelques-unes des principales questions posées par nos organisations face à ce monde qui bouge terriblement.

Dans quel système économique sommes-nous ? Et quelles sont ses caractéristiques ?

Tout le monde s'accorde sur la définition du régime existant en France, dans l'Europe de l'Ouest, aux U.S.A. et au Canada : c'est le NEO-CAPITALISME.

## En face de l'évolution galopante des techniques

Les hommes d'aujourd'hui et de demain sont marqués avant tout par la technique. Il y a à la fois, dans leur comportement, un étonnement de l'avoir vu évoluer si vite et une tendance à vouloir tout expérimenter, et tout de suite. Sans être forcément des techniciens, les hommes du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècles ont à la fois un besoin et une adoration de la technique. Comme pour toute chose dans la vie, chaque tendance a en soi les bennifits, sans toujours comprendre les dangers.

La fantastique évolution de l'énergie ne constitue qu'une partie de l'évolution technique. Le progrès technique s'attaque à la conquête de l'espace. Il se traduit par la recherche et la création de produits nouveaux de plus en plus importants et aux caractéristiques de plus en plus étranges.

Le progrès technique, enfin, se caractérise par l'élaboration de techniques nouvelles et de méthodes nouvelles de fabrication et d'administration.

Quels sont les jugements apportés par nos organisations en face de l'évolution galopante de la technique : perte de l'esprit communautaire, repli sur soi, risque d'aliénation, la technique « casse » ou « coupe » les hommes, naissance d'une nouvelle classe. Comment atténuer les méfaits de la technique et en augmenter les bénéfices ?

Voilà quelques-unes des principales questions posées par nos organisations face à ce monde qui bouge terriblement.

Dans quel système économique sommes-nous ? Et quelles sont ses caractéristiques ?

Tout le monde s'accorde sur la définition du régime existant en France, dans l'Europe de l'Ouest, aux U.S.A. et au Canada : c'est le NEO-CAPITALISME.

## Comment la C.F.T.C. doit-elle organiser ses structures ?

Pour répondre à ces problèmes du monde moderne, nos militants ont conscience de la nécessité de promouvoir des structures appropriées dans toute l'organisation, dans l'ensemble, dans les réformes à envisager à l'échelon confédéral ; à l'échelon européen pour mettre en place un syndicalisme de masse, efficace par la valeur et le nombre de ses militants ; la politique des hommes, les militants, les permanents, le rôle des représentants confédéraux, etc...

Dans la partie « Nos rapports avec les autres organisations syndicales », une large place est consacrée à l'unité syndicale avec la C.G.T., la F.O., la C.G.C., la F.E.N. En conclusion, nos organisations experimentent leur espoir et leur volonté de faire de la C.F.T.C. la grande centrale syndicale ouvrière libre.

Les conditions ne sont pas encore telles que nous les souhaitons. A nous de travailler à les modifier en gardant les contacts, en rejetant tout sectarisme, en renforçant au maximum notre organisation. Cette dernière condition doit demeurer pour nous l'essentiel. C'est par un Mouvement fort que nous préparons la grande Centrale dont nous avons besoin.

Le satellite « Telstar » a permis une véritable révolution dans l'art de transmettre l'image et le son. 200 millions de téléspectateurs ont pu suivre en même moment le même programme.

Les informations et la culture prennent des dimensions mondiales.

On change les réins, ressoudre les bras sectionnés, opérer le cœur et même un savant russe prétend pouvoir donner un cœur de « secours » à l'homme.

Des hommes, une femme ont tourné autour de la Terre avec des durées de vol dépassant un aller et retour dans la Lune. Sommes-nous dominés par les techniques ?



## Les dimensions internationales de notre action

Dans ce domaine, les réflexions des organisations sont intéressantes et nombreuses.

Mais les problèmes internationaux ont plusieurs étages, et tout en attirant l'attention sur les liens entre les problèmes divers, il est bon de noter que ce qui inquiète d'abord et à juste titre nos camarades, ce sont les problèmes européens.

Restera-t-elle pour les U.S.A., ou a-t-elle un rôle de tiers ?

C'est toute une partie du débat actuel.

Ce qui est sûr, c'est que les systèmes qui lui sont offerts, de part et d'autre, ne peuvent satisfaire des travailleurs européens.

Sont ensuite passés en revue les problèmes des U.S.A., de l'U.R.S.S., l'opposition Chine-U.R.S.S., les pays d'Asie, ceux d'Afrique, d'Amérique latine, ainsi que les propositions des syndicats dans le domaine de l'efficacité d'un syndicalisme européen et la collaboration possible C.I.S.C.-C.I.S.L.

## Tous ces problèmes sont liés

En conclusion de son rapport, Gérard ESPERET affirme que tous ces problèmes sont liés.

Nous ne pouvons refuser de les voir.

Si nous le faisons, croyant que la défense de notre salaire, dans notre profession, pour notre région, doit être notre seule préoccupation, nous seulement nous serions des isolés, mais encore des aveugles et des sols. Le fracas de la ville qui nous entoure aurait vite fait de nous montrer les vraies dimensions de notre rôle d'hommes et de syndicalistes. Nous irions à l'échec même de l'action revendicative quotidienne.

Sachons réfléchir au LIEN entre tous LES PROBLÈMES.

C'est l'essentiel pour nous permettre d'envisager les évolutions des structures de la C.F.T.C. en face des groupes des organisations, des hommes avec lesquels nous devons travailler.

Puis, après ce Congrès, le Mouvement continuera le travail commencé en examinant le quatrième chapitre, laisse volontairement de côté pour aujourd'hui. Il nous faudra encore beaucoup de compréhension et de patience, de recherches. Nous en avons indiqué le calendrier dans le premier rapport.

Mais le rapporteur croit de son devoir de porter le témoignage que les hommes de notre Confédération sont beaucoup plus près des uns des autres qu'ils ne le pensent.

Alors, ça devrait être facile...

Le Syndicalisme, notamment notre syndicalisme, doit découvrir la richesse des formes, répondre à cet appel, mettre en action cette volonté, dans la LIBERTÉ et LA PAIX.

A nous d'y travailler, au mieux de tous les hommes.

## LES DÉCISIONS DU CONGRÈS

La classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables, DECLARE, que dans ce rapport présenté par le Comité national, il y a des erreurs et omissions qui doivent être corrigées. La C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale de masse, efficace par la valeur et le nombre de ses militants ; la politique des hommes, les militants, les permanents, le rôle des représentants confédéraux, etc...

Ratifiant les propositions du Conseil confédéral de juin 1961,

PRECISE que ces travaux devront être menés de telle façon que le Comité national puisse être saisi, par le nouveau Conseil confédéral, de propositions concrètes concernant :

Le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action ;

DONNE MANDAT au Conseil confédéral de poursuivre les études entreprises, en

grès extraordinaire au cours du dernier trimestre 1964 qui auraient à se prononcer sur leurs conclusions.

## DECLARATION DU RAPPORTEUR

Au cours du Congrès le rapporteur : Gérard Esperet, a fait la déclaration suivante :

Le rapporteur sur les responsabilités de la C.F.T.C. de demain, après s'être mis d'accord avec eux, a accepté l'amendement sur la déclaration ci-dessous, déposé par Jean Maire au nom du Syndicat de la Métallurgie de Valenciennes et 28 autres délégués, amendement devenu le dernier paragraphe de la motion.

Il est bien entendu que si une fois cette date fixée, interviennent des événements d'une telle importance que le Conseil confédéral estime devoir modifier la date, le Comité National devra être convoqué de nouveau pour en délibérer.

La scolarité doit être obligatoire jusqu'à seize ans.

La nécessité de favoriser, par tous moyens la culture.

Les jugements sur l'enseignement

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

# André JEANSON, dans le discours de clôture :

**LA FIDÉLITÉ AUX ANCIENS, C'EST DE FAIRE COMME EUX, D'ŒUVRER POUR LES TRAVAILLEURS DE 1963 OU DE 1980 COMME ILS LE FIRENT POUR CEUX DE 1920 OU DE 1945, NOUS VOULONS REMPLACER LA CIVILISATION DU GADGET PAR LA CIVILISATION DU TRAVAIL.**

**A**NDRE JEANSON a prononcé le discours de clôture. Nous regrettons de ne pouvoir le publier intégralement et de le limiter aux passages les plus importants.

Vais-je réussir, au moment où le rideau tombe sur des affrontements souvent virulents et violents, qui pourraient paraître inexpiables et mortels, alors qu'ils ne sont finalement que bousrades fraternelles, vais-je réussir à vous communiquer ma conviction profonde qu'il n'y a parmi nous ce soir, ni vainqueurs, ni vaincus ?...

Donc, pendant quatre jours, nos débats n'ont pas cessé d'être colorés, bruyants et tumultueux. Notre secrétaire général et toute l'équipe confédérale ont vu mises à rude épreuve leurs capacités d'encaisser de coups ! Et il a pu aussi déployer tout l'arsenal de ses armes de riposte et de conviction. Entre nous, les divergences se sont affirmées sans retenue et non sans violence, au point que ceux qui ne sont pas habitués à nos Congrès ont pu se demander si nous n'étions pas en train de démolir allègrement notre mouvement. Ceux-là, je pense, sont maintenant rassurés ce soir en constatant qu'en dépit des affrontements la synthèse, aussi vigoureuse que l'ont été les assauts, se dégage en pleine lumière aussi bien par la mise en place des nouveaux organismes directeurs que dans la résolution générale que nous venons de voter.

clairement conscience que, si cette socialisation tend à produire et à distribuer, très inégalement d'ailleurs, de plus en plus de bien-être, dans la mesure où elle est prise en mains, orientée, contrôlée par les forces dominantes du néo-capitalisme, d'ordre économique ou d'ordre politique, elle tend en même temps, sous le couvert de ses promesses de bien-être et de confort, à stériliser les esprits, à amollir les volontés, à chloroformer et dévitaliser les âmes, en bref, à établir un asservissement d'autant plus étouffant qu'il ne serait même pas ressentie comme tel par ses victimes, créant ainsi des aliénations plus redoutables peut-être que les précédentes.

Volonté, en second lieu, devant ce bilan et cet immense danger, de prendre franchement et résolument en charge ce processus de transformation de la société pour l'arracher à sa pente naturelle et aux forces qui, aujourd'hui, l'exploitent pour assurer leur domination. Volonté de maîtriser cette société industrielle et d'y introduire les fermentes qui, tout en utilisant à plein ses incontestables et extraordinaires richesses, la poussent dans la voie de la liberté et de la promotion des hommes.

Volonté, donc, pour arracher à son conformisme bourgeois et à son idéal du gadget cette société qui se dit déjà du confort, de lui proposer comme direction de marche la création continue de la liberté, vers une *civilisation du travail*.



Les cheminots du Sud-Est et de l'Est ont, eux aussi, le sourire... pour le photographe.

Eh bien ! mes camarades, je pense qu'ainsi notre Congrès apporte au pays un exemple dont il a besoin : celui d'une démocratie vécue par des démocrates, une démocratie sûre d'elle-même, sachant à la fois s'épanouir, même y compris jusqu'au débordement, mais aussiitôt se maîtriser, rassembler ses forces pour bondir d'un seul élan vers son avenir.

Il n'y a pas eu ici de sujets tabous, il n'y a pas eu de conformisme pour gérer l'expression des idées, pas d'œillère pour empêcher de voir les réalités, pas de frein pour amortir les innovations et audaces. Ainsi, finalement, notre 32<sup>e</sup> Congrès aura été la manifestation collective et puissante d'une triple volonté.

### UNE TRIPLE VOLONTE

Volonté d'abord, qui s'est exprimée à travers toutes vos interventions sur le rapport d'activité, sur l'orientation, sur l'organisation d'apprehender, de mesurer, de maîtriser dans toute leur ampleur les transformations de plus en plus fondamentales, les mutations de plus en plus radicales que le progrès technique, la société industrielle de consommation qui se développe sous nos yeux apporte aux structures sociales, économiques, politiques de notre pays, plus profondément encore au comportement moral, social, religieux même des hommes. Volonté lucide, qui nous fait constater le mouvement irréversible de socialisation croissante dans lequel notre pays, et avec lui le monde, sont désormais engagés. Volonté lucide qui nous fait prendre

car le travail demeure la base du progrès de chacun comme du progrès de l'ensemble, une *civilisation du loisir*, d'un loisir qui élèvera l'homme à la culture, à la compréhension des autres et du monde, une *civilisation, enfin, de la responsabilité*, où l'homme aura les moyens de participer à la construction de sa propre vie et de celle de la collectivité.

Volonté, enfin, ah ! celle-là, c'est celle que nous mettons en œuvre depuis trois ans au moins, celle qui va mobiliser une bonne partie de nos énergies à l'issue de ce Congrès, celle qui manifeste avec le plus d'éclat l'extraordinaire jeunesse de notre mouvement, celle qui manquait le mois dernier, à Saint-Denis, la volonté de présenter aux travailleurs un syndicalisme qui, manifestement, dans sa pensée, dans ses structures, dans son style d'approche des problèmes, dans son recrutement, se montre capable de les arracher aux menaces d'asservissement qu'accumule sur leurs têtes la société capitaliste, pour marcher avec eux vers cette *civilisation du travail* dont ils rêvent avec nous !

Et, pour cela, en face de cette exigence fondamentale, la volonté de « tout remettre en question » de ce que nous sommes, de ce que nous voulons être ? Je dis bien tout remettre en question et non pas tout lâcher. Il ne s'agit pas de tourner purement et simplement le dos à nos traditions, celles du mouvement ouvrier, celles spécifiques de la C. F. T. C., il ne s'agit pas de renier nos valeurs. Bien au con-

### LE NOUVEAU BUREAU CONFÉDÉRAL

Le nouveau Bureau confédéral, élu au cours du Congrès par le Conseil confédéral, est composé comme suit :

Président d'honneur : Maurice BOULADOUX.

Président : Georges LEVARD.

Secrétaire général : Eugène DESCAMPS.

Vice-Présidents : Gérard ESPERET.

André JEANSON.

Secrétaires généraux adjoints : Jean ALIDIERES (trésorier). Laurent LUCAS. Simone TROISGROS.

Membres :

René BONETY.

Gilbert DECLERCQ.

Albert DETRAZ.

Charles DILLINGER.

Robert DUVIVIER.

Marcel GONIN.

Jean MAIRE.

René MATHEVET.

Directeur à la Formation : Raymond LEBESCOND.

Conseillers techniques :

Paul BUTET.

Paul GASPARD.

René DECAILLON.

François LAGANDRE.

Guy SULTER

Alors ? Je dirai aux uns comme aux autres qu'après nous être acharnés pendant quatre jours à nous opposer, à nous jeter à la tête les mots, les intentions et les arrière-pensées, à nous lancer des condamnations apparemment sans rémission, nous avons, ce soir, à prendre conscience que nous sommes inéluctablement, irréversiblement liés les uns aux autres par une profonde et indivisible communauté de destin. Le bateau de la C. F. T. C., toutes voiles dehors, vogue vers des terres nouvelles, de rajeunissement et de transformations : le vent du monde moderne nous pousse et ne nous permet aucun retour en arrière. Nous sommes condamnés à avancer vers ces terres nouvelles et à y avancer ensemble, quels que soient les regrets que certains d'entre nous peuvent entretenir dans leur cœur pour les rivages rassurants et familiers du passé. Il n'y a pas d'échappatoire : en dehors de notre effort, tous ensemble, et c'est, si je puis dire, notre privilège, notre vocation de faire de la C. F. T. C. le grand mouvement syndical que les travailleurs attendent pour s'engager dans la voie de l'avenir, quels que soient les sacrifices, les transformations, les ouvertures que cela exige de nous...

### ASSURER LES TRANSITIONS INELUCTABLES

Je dis que la génération de militants que nous constituons ici, qui est encore maîtresse des destins de la C. F. T. C., a le privilège d'être à la fois profondément consciente des valeurs du mouvement ouvrier et directement en prise sur les évolutions du monde moderne. Je dis alors que, si cette génération n'avait pas le courage et l'audace d'assurer elle-même les transitions inéluctables, de construire un syndicalisme à la fois solide dans sa pensée et ses valeurs, et ouvert sur les besoins de l'homme de demain, les transformations se feront plus tard, quand même, mais il y a fort à parier qu'elles balayeront dans leur élan le souci des valeurs humaines qui est le nôtre et qui risque d'être oublié, sa nécessité étant moins évidente dans une société de technique et d'efficacité à tout prix.

Le risque est immense, vous le sentez bien. La seule chance que nous ayons de le surmonter, c'est de nous hâter nous-mêmes à construire ce syndicalisme synthèse des valeurs du passé et des exigences de l'avenir. Disons-nous bien que, si nous reculons devant ces responsabilités, ce sera la faillite de notre génération, devant les travailleurs, devant le pays, devant le monde.

### RÉSOLUTION SUR LA FORCE DE FRAPPE

Le 32<sup>e</sup> Congrès Confédéral de la C.F.T.C., Considérant la responsabilité internationale du mouvement syndical français,

Conscient du problème moral que pose la course aux armements et notamment l'armement atomique dans le Monde,

Attentif à l'urgence d'un désarmement nucléaire dûment contrôlé et au danger de la multiplication des forces atomiques nationales, spécialement en Europe,

Ayant examiné la situation que crée pour la France elle-même le programme de force de frappe :

— dès aujourd'hui, détournement vers ce programme militaire des ressources nationales, humaines et matérielles qui devraient normalement être affectées à la recherche scientifique et autres investissements collectifs indispensables à l'avenir de la Nation.

— éventuellement, situation d'un pays disposant d'une force de dissuasion incomparablement plus faible que les forces considérées comme adverses et ne pouvant menacer chez l'adversaire que des « objectifs démographiques, c'est-à-dire des villes », au prix de son propre suicide.

Le Congrès se déclare résolu :

— à contester la politique d'armement nucléaire menée par le pouvoir.

— à appeler l'opinion publique à rejeter cette politique, en maintenant dans cette action la pleine indépendance de l'organisation syndicale,

Le Congrès de la C.F.T.C. :  
— exige, dans une première étape, l'arrêt du programme d'armement atomique et l'affectation des ressources ainsi dégagées à des tâches pacifiques,

— demande que le Gouvernement français mène une politique « yérouse » en vue du désarmement général et participe à la Conférence de Genève.

## Traction

### AUDIENCE DE LA C.F.T.C. A LA DIRECTION DU M.T. LE 27 MAI 1963

Représentants S.N.C.F. : M. Comille MARTIN, directeur du M.T.; M. LAMIRAL, ingénieur en chef; M. GRIMAU, ingénieur de la direction du personnel.

Délégation C.F.T.C. : NICOLAS, secrétaire général adjoint de la Fédération; COUSIN, secrétaire fédéral C.T. Roulants; MIELLE (région Est); DILLENSSEGER (région Sud-Est); DUBOIS (région Sud-Ouest); LE MAULF (région Ouest); VERMOREL (région Méditerranée).

#### 1) Utilisation des agents en service « réserve disposition » (indemnité de panier).

Examen sera fait avec les chefs de DTRA pour faire le point sur le coût de l'opération.

#### 2) Réduction des écarts entre les primes de traction (mesures pratiques).

La délégation estime que les engagements de la S.N.C.F. à la Commission Mixte du Statut n'ont pas été traduits dans les faits. Elle s'élève contre la présentation des chefs de dépôts de refuser l'examen par les comités mixtes de la répartition du travail et donc des primes dans chaque dépôt. Elle demande au Directeur de faire appliquer la décision ministérielle sur le fonctionnement des comités mixtes.

#### 3) Protection des agents pour visite du train en pleine voie sur les lignes équipées en bloc automatique lumineux.

La Direction trouve cette suggestion intéressante. L'étude pour l'application est en cours.

#### 4) Mise en place du décret N° 60 1087 relatif aux pauses repos.

La Délégation manifeste son opposition à tous repas pris sur les machines. Le Directeur fera examiner les cas particuliers qui doivent demeurer l'exception.

#### 5) Confection de roulements comportant le minimum de repos hors résidence.

Selon la Direction le problème est lié au Règlement P4, et il faudrait allonger l'amplitude. Nous avons confirmé notre désaccord sur une telle réponse.

## LES ROULANTS AU MINISTÈRE

Le 22 juin, une délégation des agents de conduite C.G.T., C.F.T.C., F.G.A.A.C., a été reçue par M. Remise, chef du Cabinet du Ministre, assisté de MM. Dulac et Chaifou.

La C.G.T. était représentée par Beuzet et Petremont; la C.F.T.C. par Cousin, Dillenseger et Mielle, la F.G.A.A.C. par Laroche et Cizel.

**APRES LA GREVE DU 7 JUIN**  
Une demande d'audience commune au Ministre formulée les 3 et 24 mai avait été renvoyée à la Direction technique de la S.N.C.F. Après la grève du 7 juin une nouvelle demande d'audience formulée le 11 juin connaissait enfin son aboutissement.

**THESE DU MINISTERE**  
Le représentant du Ministre nous déclare qu'il ne voit pas en quoi les problèmes que soulèvent les organisations syndicales sont du ressort du Ministère.

Pour lui la veille automatique est un problème technique, donc relevant de la S.N.C.F.

Les conditions de travail relèvent d'un document, le P4, établi entre la S.N.C.F. et son personnel et, là encore, le Ministère n'est pas en cause.

#### THESE DE LA C.F.T.C.

Dans sa réponse la C.F.T.C. a montré que la veille automatique dans sa conception actuelle n'assurait pas la sécurité et que le Ministère des Travaux publics qui en avait autorisé la mise en service ne pouvait pas s'en désintéresser. Là, on nous a sorti le grand jeu habituel sur la gravité des propos que nous tenions, qu'il failait faire attention, car en définitive, notre compétence n'égalait pas celle des techniciens.

Il en est résulté un échange de propos assez vifs à travers lesquels nous avons démontré que les techniciens avaient si peu confiance dans leur mécanisme qu'à l'étranger il est complété par le tenu-lâché et qu'en France on s'apprête à en faire autant, mais en France, compte tenu du faible espacement de trains il faudrait pour satisfaire la sécurité que le temps de « tenu-lâché » qui est de deux minutes en Allemagne, soit de trente secondes.

Ainsi la voie choisie par la S.N.C.F. et autorisée par les T.P., dans l'immédiat n'assurait pas la sécurité et, à terme menait à la robotisation du conducteur.

L'intimidation n'ayant pas réussi, les représentants des T.P. se sont retirés derrière leur incomptance à parler technique, escamotant le problème de leur responsabilité.

#### 6) Cours par correspondance et travail des agents en second.

La délégation proteste contre cette méthode de formation. Le Directeur fera examiner la pratique des cours par correspondance sur les différentes régions.

#### 7) Maintien de la rémunération pour les agents en formation - Rémunération des agents en stage de reconversion.

La formation, la Direction examinera le coût. La délégation a rappelé les décisions de l'audience de 1962 et a demandé les mesures pratiques et administratives qui étaient prises pour que les dépôts puissent appliquer la prime de reconversion non massive. La Direction examinera.

#### 8) Conditions médicales de maintien des agents de conduite en service de route.

Le Directeur fera examiner par le Service Médical la possibilité de révision du taux d'acuité visuelle.

#### 9) Utilisation du sifflet à l'approche de T.I.V. de travaux (à cause de la gêne des riverains).

La Direction n'est pas hostile. La question sera vue avec le service V.B.

#### 10) Amélioration du chauffage des engins modernes. Mise en place d'un système de chauffage variable.

La Direction procède actuellement à une étude concernant le chauffage sur tous les engins de traction. Nous insistons pour que toutes les machines sortant actuellement d'usine, soient équipées de

chauffage plus puissant et réglable suivant les besoins des agents avec un radiateur entre les dosiers des sièges.

#### 11) Dégivrage des glaces d'engins modernes.

La question est à l'étude. La Direction reconnaît que la solution la plus efficace est l'incorporation de résistances électriques dans les glaces, mais le coût de chaque glace 5.000 F fait hésiter la Direction.

#### 12) Insonorisation des B.B. 9.400.

La délégation s'insurge contre le fait que ces machines continuent d'être livrées sans aucune modification contre le bruit, malgré l'avis général.

#### 13) Calorifugeage des conduites pneumatiques des engins de traction.

La direction étudie ce problème qu'elle considère très complexe.

#### 14) Grouper les agrès de sécurité dans une même place.

La Direction estime les dispositions actuelles satisfaisantes.

#### 15) Retrait des téléphones situés dans les entrevoies.

Pour l'avenir il sera demandé que le service M.T. soit consulté sur l'implantation des téléphones ou même titre que l'implantation des signaux.

Dans le présent, la Direction nous demande de signaler aux régions les cas particuliers.

#### 16) Modification des sièges et cabines des B.B. 1 à 80.

La Direction estime que ces machines sont trop vieilles pour y faire des modifications. Nous estimons que des améliorations sont possibles; nous faisons des suggestions dans ce sens.

#### 17) Modification des sièges (selles) des 5100, 5500, 9100, 5300.

L'examen est en cours.

## Services Communs

### Nous poursuivons nos efforts de confrontation

que nous escomptions puisqu'en de nombreux endroits bon nombre d'adhérents et de militants de la F.A.C. et de F.O. l'ont signée.

Poursuivant leur travail de recherche, dans le cadre du protocole d'accord élaboré entre elles et publié dans le cadre de cette rubrique en mai 1963, nos deux organisations ont mis sur pied les programmes concernant nos camarades des filières service intérieur, classement, garçon de bureau, conducteur d'auto et mécanographie, à savoir :

Regroupement des filières « classement, service intérieur, garçon de bureau dans une filière commune », « assistant administratif » (ASAD) dont le déroulement de carrière serait garanti suivant le graphique ci-après :

	1 <sup>e</sup>	ASAD	ASAD	ASADP	ASADP	ASAD
Grade	ASAD	2 cl.	1 cl.	2 cl.	1 cl.	PHC
Echelle	3	4	5	6	7	8

Délai      1 an      3      5      6      12

2<sup>e</sup> Maintien d'une filière « conducteur-auto » avec déroulement de carrière minima suivant le graphique ci-après :

	CRPAU	CRPAU	CRPAU	CRPAU	CRPAU	HC
Grade	CRAU <sup>2</sup>	CRAU <sup>1</sup>	CRPAU	CRPAU <sup>2</sup>	CRPAU <sup>1</sup>	
Echelle	4	5	6	7	8	9

Délai      2 ans      3      5      7      10

3<sup>e</sup> En ce qui concerne la filière « mécanographie », et après une étude approfondie, nos deux organisations ont décidé que dans le cadre de leur projet permettant le retour à un avancement normal basé sur la notion de carrière minima garantie de demander l'intégration des mécanographes dans la filière agents de bureau avec maintien des avantages propres à la spécialité (prime, pause, etc.). Nous rappelons que cette garantie de carrière minima se présente pour le personnel d'exécution suivant le graphique suivant :

1	5	7	8	9	11
2 ans	5	5	5	15	

D'où création du grade d'employé principal hors classe placé sur le coefficient de traitement de l'échelle 11. Pour les agents de la filière ayant le grade de CMCG, alignement immédiat sur le grade de EMPHC. Par ailleurs nous avons demandé le remplacement par

une prime de technicité égale à 22,5 % du traitement d'un agent placé sur l'échelle 8, échelon 5, pour tous les agents travaillant dans un atelier de mécanographie.

Signalons que le 24 juin nos deux organisations se rencontrent de nouveau pour confronter leur point de vue à propos des autres filières, notamment en ce qui concerne les laboratoires, la surveillance, l'imprimerie, etc.

Nous ne saurons terminer cet article sans signaler que le bureau de notre Commission technique nationale, dans sa séance du 7 juin dernier, a approuvé unanimement l'action de ses responsables dans ce domaine et qu'il a demandé à la S.N.C.F. la généralisation de la semaine en cinq jours selon le système appliquée pendant le régime d'état. Il va de soi que toutes ces propositions n'aboutiront pas facilement, que les discussions seront longues et que sans doute en définitive l'appui de tous nos camarades sera nécessaire.

Daniel CERCELLIER.

## ...APRÈS DEUX DEMANDES D'AUDIENCE

Paris, le 11 juin 1963.

Monsieur le Ministre

des Transports

et des Travaux Publics

244, boulevard Saint-Germain

PARIS (7<sup>e</sup>)

Monsieur le Ministre,

En date des 3 et 24 mai, nous vous

avions demandé une audience afin de

vous entretenir des différents problèmes relatifs à nos camarades agents de conduite.

Par lettre du 28 mai adressée à la F.G.A.A.C. nous vous informez que vous n'avez pas l'intention de nous recevoir du fait que la V. A. est, d'après vous, un problème technique et que dans ces conditions, il peut être réglé avec la Direction générale de la S.N.C.F.

Nous pensons utile de vous rappeler que si la veille automatique est une des questions intéressant les agents de

conduite, d'autres problèmes aussi importants soulèvent leur mécontentement et se sont trouvés à la base de la journée d'action du 7 juin 1963.

Ces revendications figurent dans le communiqué joint à notre lettre de demande d'audience du 3 mai. Elles ont été passées sous silence dans votre réponse du 28 mai.

Nous insistons particulièrement sur l'aggravation des conditions de travail sur le refus d'améliorer la réglementation du travail, sur les difficultés énormes pour l'attribution des congés et sur le refus d'accorder les 5 années de bonification.

Dans ces conditions, nous insistons pour que vous receviez notre Délégation qui vous exposerait dans les détails ces différents problèmes avec la perspective de les aborder très rapidement à la Commission Mixte du Statut.

Nous vous informons que les responsables de nos organismes se réunissent le jeudi 20 juin pour examiner la situation en fonction de votre réponse.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Pour la C.G.T., BEUZET. Pour la C.F.T.C., COUSIN.

Pour la F.G.A.A.C., BOIRON.

N. B. — Veuillez trouver, ci-joint, un communiqué du 3 mai.

## IFOP

cherche pour interviews études marché et opinion CORRESPONDANTS (TES) localités urbaines et RURALES SURTOUT Représidents, journalistes, militaires, commerçants s'abstenir Lettre et photo à Mme C. PREVOT 10, rue V.-Massé - PARIS (9<sup>e</sup>)

## TRAVAIL D'APPONT

**AU CARILLON D'OR**

Attend votre visite et vous offre le plus grand choix, les meilleurs prix.

BIJOUX - MONTRES COUVERTS-CADEAUX

REMISE RÉELLE 10% aux Cheminots

CONCESSIONNAIRE LIP

AU CARILLON D'OR

Tous nos prix sont affichés

22-24 AVENUE SECRÉTAN. PARIS 19<sup>e</sup> NORD 32-87

AGENT OFFICIEL DES MONTRES « ZODIAC »

Fournisseur des Chemins de Fer Suisses

# Voies et Services Électriques

## LES BARRES LONGUES ET NOS DROITS

Les périodes de chaleur devant revenir, il est bon de parler de ce problème de la surveillance des barres longues, ainsi que des tournées de chaleur.

Il apparaît couramment dans cette affaire que les chefs locaux appliquent plus ou moins le règlement à leur manière. Aussi est-il bon de rappeler dans cette rubrique NOS DROITS.

### 1<sup>e</sup> Les tournées (chaleur ou surveillance).

M. le Directeur des Installations fixes a donné des instructions aux chefs de service régionaux pour limiter ces tournées à un maximum de trois kilomètres.

Il appartient seulement aux services locaux d'apprécier les mesures à prendre pour le déclenchement de ces tournées (procès-verbal du Comité Mixte central des Installations fixes du 28 mars 1963).

### 2<sup>e</sup> Comment doit être considéré l'agent désigné pour effectuer ces tournées ?

M. le Directeur des Installations fixes est d'accord pour qu'autant que possible toutes les précautions

soient prises pour prévoir l'astreinte d'un cantonnier suffisamment à temps, en sorte qu'il n'en résulte pas pour l'intéressé une gêne anormale (P.V. du Comité Mixte central des Installations fixes du 28 mars 1963).

En conséquence, l'agent pour effectuer ces tournées est d'astreinte.

### 3<sup>e</sup> Dans le cadre des règlements en vigueur actuellement, qu'a-t-il droit pour son repos périodique ?

Tout d'abord, une précision : on appelle repos périodique le repos qui part du samedi soir à l'heure théorique ou réelle (semaine anglaise ou ordinaire) de la débauchée au lundi matin à l'heure de l'embauche. Sa durée doit être de 24 heures augmentées de la durée du repos journalier précédent le repos périodique (Règlement P4, article 11, paragraphe 2).

Maintenant deux cas sont à considérer :

- l'agent n'effectue aucune tournée ;
- l'agent effectue une ou plusieurs tournées.

### a) L'agent n'effectue aucune tournée :

Son repos périodique est considéré comme pris. Il a droit à 1/2 RCA, c'est-à-dire à une demi-journée de repos compensateur. (Lettre Vctp 81.041-1/142 de la Direction des Installations fixes du 13 juillet 1954.)

### b) L'agent effectue une ou plusieurs tournées :

Si l'une de ces tournées s'effectue pendant la durée normale du tableau de service, son repos périodique est considéré comme non pris et devra être décalé (lettre Vctp 81.041-1/142 du 13 juillet 1954). Ceci veut dire que dans la semaine suivante il devra bénéficier d'un repos périodique (de l'ordre de 38 heures). Par contre, il lui sera attribué deux allocations d'astreinte.

De plus, dans les deux cas, s'il ne travaille pas le samedi après-midi, il a droit à une allocation d'astreinte, et s'il ne travaille pas le samedi toute la journée à deux allocations d'astreinte (lettre Vct 81.070-7/538 du 12 juillet 1951 et lettre Vagpr 81.070-7/937 du 26 février 1963 de la Direction des Installations fixes).

Il est bien entendu qu'il s'agit là des règlements S.N.C.F. en vigueur actuellement et que ces règlements peuvent être modifiés dans le cadre de la discussion à la Commission Mixte du Statut. Néanmoins, bien que nous ne soyons pas d'accord avec ces règlements, nous estimons qu'il faut d'abord les faire appliquer.

Voilà, Camarades, vos droits pour ces fameuses tournées de barres longues. Si vous avez des difficultés à faire appliquer ces textes par vos responsables locaux, écrivez-nous à la Fédération des Cheminots, 26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>), ou encore à moi-même, 25, rue Riolan, Amiens (Somme).

Robert COPIN.

**GODIN** fabrique des cuisinières au charbon, au gaz, à l'électricité, des appareils de chauffage au charbon et au mazout, des réfrigérateurs et des machines à laver.

UNIVERSAL PUBLICITE

# Ateliers

## APRÈS UNE PREMIÈRE RÉUNION COMMUNE NOUS DEVONS TRAVAILLER SANS SURENCHÈRE

SUIITE à cet échange de correspondances, nous avons tenu une première réunion au siège de la C.G.T. le vendredi 21 juin. Nous nous sommes trouvés seuls avec les camarades de la C.G.T., les responsables F.O. et F.A.C. n'ayant pas donné suite à l'invitation que nous leur avions adressée par lettre ci-contre.

Cette première réunion à laquelle participaient Favrel et Parmentier pour la C.G.T. et Roesch, Gisclard et Chaplain pour la C.F.T.C., a consisté à faire le point sur les principes qui nous ont conduits de

part et d'autre à bâtir un programme de remise en ordre de la filière. Il apparaît, après cet échange de vues que si la traduction et la présentation paraissent différentes, l'esprit sur le fond du problème est sensiblement le même, mis à part quelques points particuliers, que nous pourrions dire de détail, qui ne posent pas de difficultés majeures.

Nous nous sommes séparés en prenant date pour une nouvelle rencontre fixée au lundi 8 juillet, il est bien évident que nous souhaitons vivement une participation élargie aux autres fédérations, de façon que nous puissions fonder nos propositions respectives en une proposition commune correspondant aux aspirations de l'ensemble de la filière sédentaire du M.T.

En ce qui nous concerne nous pensons qu'il n'y a pas de difficultés majeures, cependant nous tenons à travailler à l'abri de toute démagogie, de toute surenchère syndicale, seul compte pour nous l'amélioration du sort de nos camarades pour qui nous avons mission de défendre les intérêts.

J. CHAPLAIS.

## RÉPONSE DE LA C.G.T.

C.F.T.C. C.I.S.C.  
FEDERATION DES SYNDICATS  
CHRETIENS DES CHEMINOTS  
26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

Paris, le 11 juin 1963.

Camarades Secrétaires de la  
Section Technique Nationale  
M. T. de la C. G. T.

19, rue Pierre-Sémard

PARIS (9<sup>e</sup>)

Camarades,

Après nos récentes correspondances des 14 et 30 mai, notre Bureau, lors de sa réunion du 4 juin, a confirmé son désir d'examiner en commun avec toutes les organisations syndicales les problèmes de valorisation de notre filière,

re, ainsi que toutes les difficultés propres à notre service.

Compte tenu de notre calendrier fédéral et de la tenue de notre Congrès confédéral, nous pourrions nous réunir le 19 juin 1963 ou les jours suivants aux heures et lieu qui pourraient vous convenir.

Nous adressons copie de cette lettre aux camarades responsables F.O. et F.A.C. en souhaitant qu'ils puissent participer à nos travaux, ce qui permettrait d'établir un programme revendicatif commun, fait-il minimum, ainsi que les moyens d'action que nous pourrions proposer à nos fédérations respectives.

Recevez, chers camarades, nos salutations syndicales.

Le Secrétaire Fédéral :  
J. CHAPLAIS.

# Exploitation

## COMMENT RÉALISER NOTRE PROGRAMME ?

DES réception de l'affichette « Rencontre Nationale Exploitation », les camarades nous ont fait connaître leurs réactions. Si tous sont d'accord avec nos propositions, un certain nombre estiment leur filière oubliée.

En premier lieu, il est à noter qu'il s'agit d'un extrait du programme C.F.T.C. donné parallèlement aux points précis soumis par nos camarades de la C.G.T. et il était difficile d'étaler toutes nos revendications sur un simple papier.

Chaque militant doit pouvoir renseigner les cheminots sur nos buts puisque tous ont eu connaissance par les tracts, le journal, de ce que nous voulons.

Les chefs des petits établissements, par exemple, demeurent une de nos préoccupations et depuis 1956 nous avons déposé à la Direction de la S.N.C.F. un projet qui prévoit le classement des CST à 7L, des CG6 à 8L, des CG5 à 9L, CG4 à 11L. D'autre part, à plusieurs reprises en audience (25 janvier 1961, 24 janvier 1962) nous sommes intervenus afin que soit revue leur rémunération sur la durée effective du service et sur l'amélioration de leurs conditions de travail. Nos efforts seront poursuivis comme nous poursuivrons ceux qui tendent à régler le problème des ouvriers à l'exploitation, conjointement avec la C.T. Matériel.

Nous ne pouvons oublier que le problème reste entier dans les centres de taxe et les centres comptables où les difficultés se multiplient avec la complexité des tarifs, où les conditions de travail deviennent dures par suite de l'insuffisance numérique du personnel.

Partout dans les filières : Mouvement, Intérimaires, Maintenance, Manoeuvres, Aiguilles, Trains, Contrôle de Route, Douane, Bureaux des Gares, la modernisation de l'entreprise a été réalisée sur le plan technique sans qu'il soit tenu compte des conséquences sociales. Elle transforme les hommes en robots et ne favorise en rien l'épanouissement ; elle ne permet même pas une meilleure

recherche dans la compréhension du travail.

Tout est à reprendre, à revoir : P4, comme P6c, amplitude, astreinte, encadrement, déroulement de carrière ne répondent plus aux obligations de la vie moderne et les règlements trop anciens sont deve-nus les fossoyeurs de la profession.

## SUITE DU COMITÉ MIXTE CENTRAL

### ■ La délégation C.F.T.C. demande des informations sur le B.A.T.I.M.

La S.N.C.F. autorisée par le décret du 27 décembre 1956 à affréter des camions en France, a estimé nécessaire qu'elle s'intéresse au même titre que les Chemins de fer allemands au trafic réalisé par la route entre les deux pays.

Une convention a été conclue entre la S.N.C.F. et la D.B. pour l'exécution des transports routiers au moyen de camions affrétés. Le BATIM doit éviter, par ailleurs, la dégradation des prix de fret qui aggraverait la concurrence à notre trafic.

Les représentants du Personnel s'étonnent de voir deux administrations ferroviaires s'entendre pour effectuer des trafics routiers et rappellent à ce sujet leur volonté d'obtenir pour la S.N.C.F. la possibilité d'exploiter elle-même, directement comme la D.B., les transports routiers.

### ASSURANCE AUTO-MOTO

Vous avez droit au tarif réduit avec remboursement chaque année sans accident. Conducteur, famille, passagers garantis. Défense de l'Assuré après accident.

### ADAM-ASSURANCE

Assureur auto-moto agréé  
181, rue Lafayette, Paris  
(près gares Nord et Est)

### ■ Où en sont les pourparlers pour la suppression des reliquats de l'ancienne tarification ?

Des pourparlers ont été engagés avec les représentants de huit départements dans lesquels les anciens tarifs demeurent applicables. S'il n'est pas encore possible de prévoir la date exacte à laquelle les nouveaux tarifs seront appliqués aux huit départements en cause, il est permis d'espérer que la question sera résolue au début de l'été 1963.

### ■ Développement du trafic de Compagnie Air Inter.

En 1962 nous avons vu la création d'un service Paris-Lyon-Marseille, d'un deuxième aller et retour Paris-Toulouse, et d'une relation Paris-Bordeaux.

Les représentants du personnel s'inquiètent de la tournure concurrentielle que prend l'activité d'Air Inter. Le programme est de plus en plus étendu sur les radiales même bien desservies par fer tandis qu'aucun développement n'est constaté sur les liaisons transversales pour assurer des liaisons plus rapides et plus commodes que celles réalisées par fer. Ils demandent que les créations d'activités nouvelles ne soient autorisées que dans le cadre d'une véritable coordination.

### ■ Retours de Pâques.

Le mouvement des voyageurs du dimanche 14 au vendredi 19 avril inclus fait apparaître par rapport à la période correspondante de 1962 une augmentation de : 94.660 voyageurs soit plus 11,7 % ; 134 trains, soit plus 10 %.

Le lundi de Pâques on a enregistré 310,000 voyageurs contre 187,500 en 1962.

## APRÈS LE CONGRÈS DE L'U.F.R.

### La suite du compte-rendu des travaux

**A** PRÈS le compte rendu de nos travaux, il nous apparaît comme indispensable de donner un bref aperçu des exposés du secrétaire général de la Fédération des Cheminots, notre camarade Paul BUTET, qui assistait à nos travaux et de JEANSON vice-président de la Confédération qui remplaçait le président LEVARD, retenu en province par une importante réunion.

#### EXPOSE DE PAUL BUTET

Après avoir salué les congressistes et dit combien il se réjouissait de la forte participation à nos assises et du dynamisme des délégués, il tint à marquer quel climat de compréhension et de confiance mutuelle avait créé la collaboration étroite, établie dans les organismes fédéraux, entre retraités et actifs. Grâce à ces contacts, la formule de notre président d'honneur GAUGE : « Salaires et Retraites » est devenue l'expression d'une réalité incontestée.

BUTET fait alors l'historique de l'évolution de nos salaires lesquels ont subi depuis dès avant 1958, une dégradation importante par rapport à ceux du secteur privé et des autres secteurs publics ou nationalisés. De ce fait, on éprouve à la SNCF des difficultés à recruter du personnel et il est maintenant devenu difficile d'assurer un service normal.

Les salaires doivent évoluer à la fois en fonction du progrès économique et de l'augmentation du revenu national global, ainsi qu'avec les variations des prix.

Il y a donc dans notre profession un problème de rattrapage des salaires, lequel se pose également pour les retraités, au même titre que celui de l'amélioration du rapport « Retraites-Salaires ».

Paul BUTET rappelle que le syndicalisme doit aussi lutter pour faire baisser le coût de la vie. S'il n'est pas possible d'endiguer la montée constante des prix, les augmentations de salaire demeurent inopérantes et l'amélioration de la condition de vie des salariés ne sera pas obtenue.

C'est à notre Confédération de mener cette lutte qui est du domaine de l'Economie. En effet, l'inflation est un problème d'économie nationale, laquelle est fortement influencée par l'importance des dépenses imprudentes, aussi faut-il veiller à ce que ces dernières ne dépassent pas un certain pourcentage du revenu de la Nation.

En conclusion, le Secrétaire général constate que dans les temps présents le syndicalisme doit prendre un nouveau visage ; il doit s'équiper afin d'être en mesure de faire face à un ensemble de problèmes de plus en plus complexes et qui ne peuvent et ne doivent pas être résolus en dehors du monde du travail.

Cela subordonne l'obligation pour les cadres syndicaux de se former afin d'être en mesure d'aborder l'étude de ces questions avec une compétence qui ne pourra être discutée ? De purement revendicatif à ses origines, le syndicalisme devient de plus en plus constructif.

#### ALLOCUTION DE JEANSON

##### vice-président confédéral

Après avoir présenté les excuses du Président confédéral, JEANSON tient à rendre un hommage tout particulier à la corporation des cheminots qui, même retraités, épaulent souvent leurs camarades des autres secteurs de l'économie nationale et il les remercie au nom de la Confédération de cet esprit de coopération.

Il aborde ensuite, avec beaucoup de simplicité et de délicatesse, les problèmes de l'évolution de la C.F.T.C. et ceux des orientations nouvelles qui se font jour et qui ne sont pas sans inquiéter la génération à laquelle nous appartenons.

#### MISE AU POINT

**L**'ORGANE officiel d'une certaine Fédération qui, logiquement, devrait plutôt se dénommer « Amicale », proclame à longueur de colonne : « c'est grâce à nous que..., c'est nous qui..., nos représentants sont intervenus pour... etc., ce qui pourrait laisser supposer que sans eux, aucune amélioration n'aurait été apportée à nos pensions.

Nous voulons bien, car nous n'aimons pas faire de peine à personne ; mais tout de même lorsque l'on écrit froidement : « nos représentants au Comité de Gérance de la Caisse des Retraites, séance du 28 mars, sont intervenus pour réclamer l'alignement du montant du minimum sur celui des fonctionnaires » ; comme dirait le titi montmartrois : « y'a d'labus ».

Si vous voulez bien, Messieurs, consulter le P.V. du Comité de Gérance, 142<sup>e</sup> séance du 31 janvier 1963, vous admettrez honnêtement que, seul, notre représentant GUIDI, a évoqué la question du minimum de pension et des modalités d'attribution du F.N.S. et que vous n'avez rien dit à ce sujet.

A la 143<sup>e</sup> séance, 28 mars 1963, GUIDI a renouvelé sa précédente intervention et vous vous êtes contentés de rappeler sa suggestion antérieure, en la prenant à votre compte dans votre journal.

A la 144<sup>e</sup> séance, 16 mai 1963, seul GUIDI a, à nouveau demandé si un fait nouveau s'était produit en ce qui concerne le relèvement du minimum de pension et vos représentants sont restés muets.

Il n'est pas dans nos intentions d'entamer une polémique et nous en resterons là après cette mise au point qui n'a, pour objet, que de « rendre à César ce qui appartient à César. »

Le Comité permanent de l'U.F.R.

#### DISTINCTIONS

**MENTON.** — Notre excellent ami Georges BALTHAZARD, responsable de la région Menton-Nice, dont le dévouement est bien connu de nos camarades, vient de se voir décerner la Croix d'officier de la Société française d'encouragement « Le Mérite ». D'autre part, la Médaille de Vermeil des Arts, Sciences et Lettres, lui a été également décernée le 10 avril 1963.

Enfin, le 9 juin 1963, notre ami a reçu dans la belle salle du Colisée, à Paris, la Médaille d'Or du Mérite civique.

Nos vives félicitations à notre camarade, pour ces récompenses bien méritées.

**VALENCIENNES.** — Notre camarade DESAUNOIS a reçu la rosette d'officier de la Société d'Encouragement au Bien (régional) et la médaille d'argent de cette même société, au titre national.

A lui aussi, nos plus vives félicitations.

#### DECES

Nous avons appris les décès de : MOUSNIER Jean, de La Rochele; JEROME André, de Tergnier; GOBIN Emile, de Paris (12<sup>e</sup>); WETTER Ernest, SCHENBERG René, et MONNIER Marcel, du groupe de Belfort; PELOURGAS Eugène, de Nice (ex Tunisien); LAHOUSTE R., de Lille; CARPENTIER Edouard et AURICOURT Maurice, d'Amiens; Mme LECOMTE Georges, de Valenciennes.

A leurs familles, nous adressons nos sincères condoléances et l'assurance de notre profonde amitié.

## LA VIE DES GROUPES

#### CANNES

Bureau du groupe pour 1963-1964  
Président : MIQUEL.  
Secrétaire : GAUTHIER.  
Trésorier : ROUBAUD.

#### REIMS

Président : GALLOY.  
Secrétaire-trésorier : PERRIN.

#### LIMOGES

En présence des camarades Curol, chef de secteur et Trillaud, chef de groupe, de nombreux congressistes ont, le 12 mai, suivi avec beaucoup d'intérêt, les derniers renseignements sur les retraites données par notre vice-présidente Marie Leroy dont la façade spirituelle et la compétence syndicale ont été appréciées de tous.

Précédé par une messe célébrée à la mémoire des camarades déçus, ce congrès a été suivi d'un déjeuner amical et familial où a régné une franche gaieté, agrémentée de vieilles chansons.

A cette occasion, Limousins et Périgourdins se sont fraternellement unis créant ainsi ce climat familial, apanage de la C.F.T.C., qui fait sa meilleure propagande par un recrutement toujours en hausse.

Bureau pour l'année 1963  
Président : Camille TRILLAUD.  
Vice-présidents : André BARNY, Félix ERARD, Antoine GRANDET, Léonce RAYNAUD.

Secrétaire-trésorier : Raymond MANDRAL.  
Secrétaire adjoint : Roger RUCHETON.

#### CLERMONT-FERRAND

Bureau pour l'exercice 1963-1964  
Président d'honneur : PAULZE.  
Président : BES.  
Vice-présidents : BRETAGNOL et GAUCHER.

Secrétaire-trésorier : JARRE.

#### VALENCIENNES

Le groupe des cheminots retraités C.F.T.C. de Valenciennes a tenu une importante réunion d'information le dimanche 16, salle Chatam, avec la participation du secrétaire général Haillant et du secrétaire général adjoint Cadet, délégués de l'Union Fédérale.

A 15 heures précises, le président Gaston Charpentier ouvre la séance et remercie l'auditoire de l'intérêt témoigné aux responsables de leur union. Après la présentation de l'ordre du jour par le secrétaire Tardivel, le vice-président Chabane, responsable de la Mutualie, prend la parole. L'auditoire ému, non seulement le remercie par de vifs applaudissements sur son brillant exposé, mais formule des souhaits pour une prompte amélioration de l'état de santé de Mme Chabane. Tous les adhérents à la Mutualie Familiale (capital décès et ticket modératrice) sont informés que pour des renseignements complémentaires et pour le paiement du complément de leur cotisation — laquelle devra être réglée avant le mois d'octobre — pourront se présenter à notre permanence, 42, rue Delsaux, tous les lundis de 16 à 18 h.

— A ce propos, notre permanence sera fermée du 16 juillet au 1<sup>er</sup> septembre, en prendre note. Le secrétaire général Haillant exposa la situation actuelle en matière de salaires, résultats obtenus, revendications en cours.

Il souligna que si la tâche a été rude, malgré les obstacles, la marche en avant, péniblement commencée, a été poursuivie sans relâche et les conquêtes sociales sont là pour démontrer que la lutte a été payante. D'autre part, il analisa la discussion engagée au congrès C.F.T.C. autour de la référence doctrinale.

Puis Cadet, secrétaire général adjoint, exprima très clairement la mise en application de l'indice B... et sur les dispositions transitoires. Il précisait en outre que, comme toujours, n'ayant pas obtenu entière satisfaction à la commission mixte du 6 juin, nos représentants n'abandonneront pas pour autant nos revendications antérieures tendant à faire obtenir l'indice B à tous les retraités.

Cadet, donna également des précisions sur le fonctionnement de la Caisse Prévoyance et répondit à plusieurs questions posées par quelques adhérents.

L'auditoire, avec une grande attention, apprécia les rapports des secrétaires de l'Union Fédérale qui furent remerciés par de vifs applaudissements.

#### MARSEILLE

Constitution du Bureau de l'U.R.M. pour 1963  
Siège : 13, rue de l'Académie, Marseille (1<sup>er</sup>).

Président régional : CARPE Léopold, Marseille.

Vice-présidents : MALY Antonin, Arles, et GALDIN Louis, Nîmes.

Secrétaire régional adjoint : GIUSTETTO Emile, Marseille.

Secrétaires : VEZIAN Georges, Valence, et GODENIR Marius, Marseille.

Trésorier régional : TARASCON Joseph, Nîmes.  
(C.C.P. 633-27, Montpellier, 6 rue Antoine-Delon à Nîmes.)

#### AVIGNON

Bureau du groupe pour 1963-1964

Président : FRESELETT.  
Vice-présidents : Mme CHAPOT et LACROIX.

Secrétaire : RAOULX.

Trésorier : SONDERER.

#### TOURS

Bureau du groupe pour 1963-1964

Président : BAUGE.  
Vice-présidents : Mme ZELLER et QUERO.

Secrétaire : JEGOT.

Secrétaire adjoint : GALLAND.

Trésorier : DORIS.

Trésorier adjoint : BARNIER.

Archiviste : QUERO.

#### CANNES

Bureau du groupe pour 1963-1964

Président : MIQUEL.

Secrétaire : GAUTHIER.

Trésorier : ROUBAUD.

#### REIMS

Président : GALLOY.

Secrétaire-trésorier : PERRIN.

#### TRÉSORERIE

Il nous semble que c'était hier... Pourtant, six mois se sont écoulés depuis le jour où nous vous adressions nos vœux pour 1963. Nous voici au milieu de l'année et le temps est venu de dresser un premier bilan. D'autres vous diront ce qui a été obtenu dans le domaine revendicatif. Notre propos, plus modeste, est de vous dire où nous en sommes, en ce qui concerne notre Organisation sur le plan financier.

Ceux qui ont participé à notre récent Congrès s'en souviennent peut-être, nous avions manifesté quelques craintes à ce sujet. Nous avions été pessimistes, et nous pouvons le dire aujourd'hui, ces craintes étaient vaines et nos inquiétudes injustifiées.

A une très forte majorité, les cotisations ont été payées et pour le moment, notre trésorerie est à l'aise, malgré les dépenses accrues au-delà des prévisions.

Toutefois, pour nous permettre d'entamer le deuxième semestre avec sérénité, nous lançons un pressant appel aux éternels insouciants, aux négligents, à ceux qui ont toujours le temps, pour qu'ils versent sans retard leur cotisation afin que nous puissions savoir si nous devons continuer à compter sur leur concours, ou si nous devons les rayer de nos contrôles, avec tous les inconvénients que cette mesure pourrait entraîner pour eux.

Nous rappelons le montant de la cotisation pour 1963.

Echelles	Retraités	Veux
1 à 5 1/2 ...	4,50	2,50
6 à 9 bis - T1		
à T3.....	5,00	2,50
10 à 14 - T4.	6,50	3,50
15 et au-dessus	8,00	4,50

Pour les gardes-barrière et les retraités des Chemins de Fer secondaires, le taux applicable est celui des Veux.

Prière d'adresser les versements à :

UNION FÉDÉRALE  
DES CHEMINOTS RETRAITES  
C. F. T. C.  
26, rue de Montholon, PARIS 9<sup>e</sup>  
C. C. P. 7005 - 34 PARIS

#### Le CHEMINOT de France

REDACTION et ADMINISTRATION  
26, rue de Montholon, 26 PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :  
Fédération Paris 26-44

Abonnement annuel : 5 NF  
(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser

AGENCE PUBLICAT

24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : PROvence 86-51

## 32<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL

# AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE

1500

délégués des syndicats C.F.T.C. de l'ensemble du pays, représentant toutes les corporations et toutes les branches d'activité du secteur public, du secteur privé, de l'agriculture.

Réunis pour le 32<sup>e</sup> Congrès confédéral à Issy-les-Moulineaux du 13 au 16 juin 1963, Adressent à tous les travailleurs de France leur salut fraternel, les assurent de leur volonté de lutte avec tous, pour de meilleures conditions de vie, pour la paix à travers le monde, pour les libertés et la démocratie.

### POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE

Grâce aux luttes menées sans relâche, des améliorations ont pu être apportées à la situation des travailleurs depuis plusieurs années.

● Quatrième semaine de congés payés pour la grande majorité des salariés.

● Régimes de retraites complémentaires.

● Amélioration du régime d'assurance-chômage.

● Revalorisation de nombreux barèmes de salaires et des traitements du secteur public.

Ces améliorations ne sont dues ni à la bonne volonté patronale, ni à une

« politique sociale » du pouvoir, mais seulement à l'effort des travailleurs et de leurs syndicats.

La C.F.T.C. a, pour sa part, largement contribué au succès des luttes syndicales par sa politique d'unité d'action, par la vigilance et la combativité de ses militants, par le sérieux de ses positions.

Les 1.500 délégués saluent, à cette occasion, le magnifique combat des mineurs, combat qui a mis en échec la politique réactionnaire du pouvoir gaulliste, tant en ce qui concerne la réquisition qu'en ce qui concerne le pouvoir d'achat de la corporation minière, et a permis d'affirmer la solidarité complète de la classe ouvrière.

Dans de nombreuses entreprises les délégués sont pourchassés ou dans

l'impossibilité pratique d'exercer leur mandat.

### POUR UNE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE

Déjà, les travailleurs ont su imposer la paix en Algérie par leur action et notamment les 8 et 13 février 1962.

Ce pays aux traditions démocratiques

ne pouvait tomber entre les mains fascistes de l'O.A.S., il ne saurait non plus continuer dans la voie autoritaire actuelle, où le pouvoir personnel remplace la vie démocratique collective.

### POUR LE DROIT SYNDICAL

Consciente de ses droits comme de ses responsabilités, la C.F.T.C. engage tout d'abord les travailleurs du secteur privé et du secteur public, à lutter pour la défense du droit de grève, et l'extension des droits syndicaux.

— L'immunité syndicale des délégués.

— Le droit de réunions, d'affichage, de collectage des cotisations, de diffusion de la presse syndicale dans l'entreprise.

— La reconnaissance du délégué

syndical d'entreprise et la possibilité concrète d'exercer son mandat.

— L'augmentation du nombre d'heures de délégation et la possibilité de liaisons les plus larges des délégués avec leur syndicat local.

— L'acceptation par le gouvernement de la discussion effective avec les syndicats d'une politique des salaires publics, en rapport avec l'élevation générale du niveau de vie et la qualification requise des salariés dans ce secteur, dans l'intérêt national.

### POUR UNE PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

La C.F.T.C. rappelle solennellement que lorsqu'elle a proposé une « planification démocratique », elle affirmait que cette organisation de l'économie au service des besoins du peuple supposait une nationalisation totale du système bancaire et de crédit. Elle opposait au capitalisme moderne — sous quelque forme de planification qu'il se dissimule — une économie

socialisée où la fonction d'investissement deviendrait une responsabilité publique, y compris par d'éventuelles nationalisations des secteurs-clés de l'économie.

Seule, cette orientation économique de conception socialiste est capable d'assurer à la fois la culture des masses populaires, le plein emploi et l'élevation progressive du niveau de vie.

### POUR LA PAIX

Face à la politique de guerre et d'armement intensif à travers le monde, consciente que la politique de désarmement doit être généralisée, et qu'à ce propos la reprise des essais nucléaires n'a fait qu'aggraver la situation internationale,

la C.F.T.C. se refuse de voir la France participer à cette course aux armements, et dénonce l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires.

Elle rappelle sa position traditionnelle pour un désarmement général, simultané et contrôlé.

## NOTRE PROGRAMME REVENDICATIF

● L'augmentation générale des salaires.

● La lutte effective contre les hausses de prix, souvent d'origine gouvernementale.

● La revalorisation du S.M.I.G., des prestations familiales, des retraites.

● La suppression totale des abattements de zones et des disparités de salaires réels.

● La diminution de la durée hebdomadaire du travail et l'abaissement de l'âge de la retraite.

● La création d'emplois par l'implantation d'usines nationales d'intérêt public, dans les régions à développer économiquement.

● L'accroissement des investissements publics pour le développement du nombre d'hôpitaux, de logements, d'écoles, et la démocratisation de l'enseignement.

Voilà les objectifs d'ensemble que la C.F.T.C. propose à tous les travailleurs de ce pays.

### POUR UNE AUTRE POLITIQUE

Mais la C.F.T.C. est parfaitement consciente que ces obstacles, s'ils exigent le renforcement syndical, supposent aussi une tout autre politique que celle du prestige militaire, de grandeur superficielle et de direction technocratique, caractéristiques de ce régime.

En effet,

— La V<sup>e</sup> République a évolué dans un sens autoritaire, suivant la logique

interne des institutions déjà dénoncée par le 30<sup>e</sup> Congrès C.F.T.C. de 1959 ; — le patronat et le gouvernement poursuivent leur effort de domestication du mouvement ouvrier par leurs manœuvres d'intégration des salariés et de leurs organisations à l'entreprise et à l'Etat ; — pendant le même temps, les droits syndicaux sont contestés soit dans les usines, soit dans les organismes sociaux.

## TRAVAILLEUSES, TRAVAILLEURS DE FRANCE

Ce programme social, économique, politique, la C.F.T.C. se propose de le défendre avec tous.

Affirmant son aspiration à l'unité ouvrière, la C.F.T.C. rejette autant l'isolement inefficace qu'une « Unité » syndicale qui ne serait actuellement que de façade et rappelle qu'elle reste partisane d'une unité d'action réalisée sur des objectifs et des moyens d'action précis et concrets, définis en commun.

Sans sectarisme, indépendante de tout parti politique comme de toute confession religieuse, largement ouverte à tous les travailleurs, convaincue de la valeur fondamentale de toute personne humaine, la C.F.T.C. demande à chacun de prendre conscience que notre avenir est entre nos propres mains.

Forts de notre solidarité, de notre volonté d'opposer au néocapitalisme une force de libération et de promotion humaine, nous saurons imposer un avenir de paix, de liberté et de bien-être.

